



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Rapport de la 26^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS

Bonn, 17-18 juillet 2003

Point 1 de l'ordre du jour : Remarques liminaires

1. Le Président, M. Lee-Bapty (Royaume-Uni), a ouvert la réunion. Il a remercié le Gouvernement allemand d'avoir fourni d'excellentes installations et de très bons services d'interprétation. Il a également remercié le Secrétariat d'avoir élaboré et diffusé la documentation pour la réunion, et il a remercié les participants de leur présence.
2. M. Flasbarth (Directeur du Département de la conservation de la nature, ministère de l'Environnement, représentant du Gouvernement hôte) a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé la satisfaction du Ministère allemand de l'Environnement ainsi que la ville de Bonn d'accueillir régulièrement les réunions du Comité permanent. C'était la première réunion depuis COP7 en septembre 2002. Le 25^{ème} anniversaire de la Convention de Bonn en 2004 serait une bonne occasion d'accueillir de nouvelles Parties à la Convention. Il a annoncé que le Gouvernement allemand soutiendra financièrement un poste junior d'administrateur professionnel en 2003-04 et que cette personne fournira une aide financière et administrative au Service des Accords de la CMS. M. Flasbarth a également annoncé que le Cabinet allemand avait décidé de mettre à la disposition des Nations unies les anciennes installations du Parlement de Bonn comme centre de toutes leurs activités à Bonn.
3. M. Müller-Helmbrecht (Secrétaire exécutif de la CMS) a souhaité la bienvenue aux participants (liste à l'Annexe 1) et a remercié le Ministère allemand de l'Environnement pour son engagement à accueillir régulièrement les réunions du Comité permanent comme ce fut le cas il y a deux ans en fournissant le lieu de réunion, l'organisation et l'hospitalité ainsi que l'interprétation. Ce n'était pas tout. Rien qu'en 2002, il a également accueilli la septième session de la Conférence des Parties à la CMS et la seconde session de la réunion des Parties à l'AEWA. Outre la réunion actuelle, le Gouvernement allemand avait aussi accueilli à Bad Godesberg la dixième réunion du Comité consultatif d'ASCOBANS en 2003. Le Secrétaire exécutif a espéré que la CMS célèbrerait le 25^{ème} anniversaire de la Convention à Bonn en 2004, peut-être conjointement avec la prochaine réunion du Comité permanent. Il a appelé l'attention des participants sur l'ordre du jour provisoire de la réunion (CMS/StC26/1/Rev.1) et il a énuméré les questions soulevées dans l'ordre du jour provisoire annoté et le calendrier de la réunion (CMS/StC26/2).

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour, Calendrier des travaux et Règlement intérieur

4. M. Glowka (Administrateur chargé des Accords de la CMS) a présenté la liste révisée (CMS/StC26/3/Rev.1). La révision comportait les nouveaux documents qui avaient été diffusés auprès du Comité permanent juste avant la réunion (CMS/StC26/5/Add.1 - Mise à jour de l'Accord de siège ; CMS/StC26/8/Add.3 - Contributions de l'Argentine; CMS/StC26/12/Add.2 - GROMS; CMS/StC26/13/Add.1

- Atelier pour la conservation des mammifères marins du Pacifique Sud; CMS/StC26/Inf.7.4 - Information UNEP/UNON et CMS/StC26/Inf.11 - Réserves depuis COP7). Sous ce point de l'ordre du jour il y avait l'ordre du jour révisé, l'ordre du jour annoté (CMS/StC26/2) et le Règlement intérieur (CMS/StC26/Inf.10).

5. M. Müller-Helmbrecht a noté que le Règlement intérieur une fois adopté était valide jusqu'à ce qu'une révision soit sollicitée. Aucune révision ayant été demandée le Règlement intérieur restait en vigueur. Il n'y a eu aucune objection. Le Secrétaire exécutif a suggéré que certains articles seraient mieux traités en session restreinte réservée aux Parties contractantes participant à la réunion. Les observateurs seraient priés de quitter la salle. Sa proposition n'a soulevé aucune objection. Enfin, le Secrétaire exécutif a noté que le Secrétariat ferait son rapport sur les nouveaux développements au titre des points de l'ordre du jour existants.

6. Le Dépositaire a proposé de reporter son rapport du point 11 au point 4 de l'ordre du jour, ce qui a été convenu

7. Finalement, le Président a demandé que toutes les interventions des participants concernent les développements depuis COP7. Le contenu des documents ne devrait pas être répété.

8. L'ordre du jour et le calendrier de la réunion ont été adoptés comme amendés.

Point 3 de l'ordre du jour : Le Secrétariat fait un rapport sur les activités entre les sessions depuis COP7

9. Le rapport du Secrétariat, comme cela a été fait précédemment, a été inclus dans le Bulletin 17 de la CMS. En tant que mise à jour, M. Glowka a annoncé que, après la parution du Bulletin, trois nouvelles Parties ont rejoint la Convention : la Syrie, la Côte d'Ivoire et le Bélarus. Ce dernier pays ne l'a rejointe qu'en septembre 2003

10. M. Powell (représentant de l'Océanie) a noté qu'à la page 30 du Bulletin 17, une correction devrait être faite concernant l'atelier pour la conservation des mammifères marins du Pacifique Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande étant les seuls pays "ayant des capitales dans la région du Pacifique Sud".

11. M. Streit, Secrétaire exécutif d'EUROBATS, a annoncé que la Belgique était devenue un nouveau membre de son Accord le 13 juin 2002.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapports des membres et des observateurs du Comité permanent

12. M. Williams (représentant de l'Europe) a fait rapport sur la composition de deux Accords de la CMS. Le MoU sur le phragmite aquatique a été conclu à Minsk en avril 2003. Les autorités compétentes de neuf Etats de l'aire de répartition au total avaient signé le MoU à Minsk. Il a noté également que l'Espagne et le Royaume-Uni étaient sur le point de ratifier l'Accord sur les albatros et les pétrels. La grande outarde d'Europe ferait l'objet d'une réunion en Hongrie au début d'octobre 2003. Grâce à une contribution (25 000 Livres) faite par le R-U au Secrétariat de l'IOSEA par l'intermédiaire de la CMS, des documents d'information dont un site web étaient en cours de développement pour les tortues de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est ainsi que le MoU. Une étude sur les habitats des tortues au Kenya a été également appuyée. Pour ce qui est de la recherche, une liste des organisations internationales et régionales s'occupant des prises accidentelles avait été établie. Le Comité technique

de l'AEWA devait se réunir en Ecosse au début d'avril 2004. Le R-U pourrait établir un contrat à la fin de l'année pour grouper dans une étude les dernières recherches sur les effets que les changements de climat avaient eu sur les espèces migratrices. Il a noté que le R-U et les Pays-Bas devaient accueillir la Conférence mondiale sur les itinéraires aériens à Edimbourg du 3 au 8 avril 2004, faisant ainsi le bilan des 40 dernières années de progrès sur la conservation et la gestion des oiseaux d'eau. Il a conclu son exposé en annonçant que la prochaine réunion du Conseil scientifique de la CMS se tiendrait en Ecosse en 2004.

13. Le Dr Domashlinets (représentant de l'Europe) a annoncé la signature par l'Ukraine du MoU sur le phragmite aquatique. Il a également mentionné quelques-unes des conclusions de la réunion ministérielle sur l'environnement en Europe qui a eu lieu à Kiev, à savoir : une résolution sur la biodiversité comportant des activités dans le cadre du réseau écologique européen, la signature officielle de la Convention des Carpates et le projet de corridor écologique de la mer Noire au titre du GEF. Il a également fait savoir que le Parlement ukrainien avait adopté le 9 juillet 2003 une loi sur l'adhésion de l'Ukraine à ACCOBAMS.

14. M. Ankouz (Vice-Président du Comité permanent ; représentant de l'Afrique), se référant à son rapport écrit (CMS/StC26/Inf.7.3) a annoncé que la deuxième Conférence sahélo-saharienne sur les antilopes s'était tenue à Agadir, Maroc, du 1er au 5 mai 2003. En autres choses, les participants ont examiné les progrès accomplis depuis 1998, révisé et mis à jour le Plan d'action de Djerba pour les 14 pays intéressés et discuté les possibilités de futures applications. Il a mentionné qu'une coopération institutionnalisée serait la bienvenue ainsi qu'un soutien des projets dans la région. En Guinée, des renseignements étaient réunis sur les tortues marines ainsi que sur les espèces de cétacés pour lesquelles une aide financière était nécessaire. Au Sénégal, il y avait actuellement des recherches sur les oiseaux et une concentration d'efforts sur les tortues marines.

15. M. Koyo (représentant de l'Afrique) a fait savoir que des comités nationaux avaient été formés pour l'Egypte, le Kenya, la Tanzanie et l'Afrique du Sud afin d'établir des directives sur la chasse aux oiseaux. Il était nécessaire de protéger les oiseaux migrateurs. La situation des chauves-souris était étudiée en Tanzanie mais il y avait peu d'activités ailleurs dans la sous-région. La collaboration régionale était organisée sous l'égide de la CMS pour les oiseaux d'eau par l'intermédiaire de l'AEWA, Ramsar et les instruments de coordination économique régionale tels que la Communauté de l'Afrique de l'Est, ECOWAS et COMESA. L'importance de l'éducation et de la sensibilisation du public a été soulignée. D'autres plans d'action nationaux et de franchissement des frontières ont été mis en œuvre pour les gorilles de montagne, les éléphants d'Afrique, les zèbres et les mammifères marins. Lorsque des problèmes ont surgi, des comités pour une réponse rapide ont été créés.

16. Mme Céspedes (représentante des Amériques et des Caraïbes) a décrit les efforts du Chili et du Pérou concernant le pingouin de Humboldt et la conservation des tortues marines depuis 2002 grâce à deux projets patronnés par la CMS. Les Accords sur les albatros et les pétrels avaient été ratifiés par l'Equateur. L'Uruguay ne les avait pas ratifiés en raison de problèmes liés aux contributions non payées aux organismes des Nations unies mais organiserait néanmoins une conférence sur les albatros et les pétrels. Une réunion technique officielle sur les espèces marines s'était tenue en Argentine.

17. M. Prasad (représentant de l'Asie) a expliqué qu'un programme juridique de protection des tortues marines dans deux sites, contrôlé par le Ministère de la Conservation de la nature du Sri Lanka et par le secteur privé, avait été établi. De même, une zone protégée de sites de nidification des oiseaux avait été créée dans la zone protégée sous l'égide des ordonnances de protection de la flore et de la faune du Sri Lanka. Certaines difficultés avaient été causées par la sécheresse.

18. M. Powell (représentant de l'Océanie) a noté que la participation de l'Océanie était bien couverte dans les rapports. Il a proposé d'aborder plutôt le contenu du point 11 de l'ordre du jour qui figure dans les documents CMS/StC26/13 et 13/Add.1. Un atelier avait eu lieu à Apia, Samoa occidental, en mars 2003 auquel participaient 11 Etats de l'aire de répartition. Les recommandations ont été trouvées dans la documentation dont avait été saisi le Comité permanent. Les Recommandations 3 et 4 demandaient à la CMS de participer à un autre atelier à Apia en décembre 2003. Il devait réunir des Parties à la CMS, des non-Parties, divers participants et le Secrétariat de la CMS. Le premier atelier avait réuni essentiellement des experts techniques et autres ; le second devait réunir un public plus large dont des décideurs. La participation du Secrétariat de la CMS était essentielle. La CMS, a-t-il noté, devrait s'occuper davantage des mammifères marins dans cette région. Pour ce qui était des frais de la réunion, il a proposé que la CMS en couvre un tiers, le reste étant assumé par l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

19. Le Président a réagi à cette intervention avec une proposition procédurale, à savoir que des propositions provisoires seraient faites pour chaque activité comportant des implications financières. A la fin de la réunion les questions financières seraient examinées et des décisions seraient prises. Il en a été ainsi convenu.

20. M. Müller-Helmbrecht a noté que la CMS était régulièrement représentée à la Convention baleinière internationale (CBI). Il a noté également que trois traités mondiaux, la CBI, la Convention sur le commerce international des espèces en danger (CITES) et la CMS avaient toutes des mandats concernant les cétacés. La CBI éprouvait des difficultés à prendre des décisions en matière de conservation en raison de la "règles des trois quarts". L'Australie et la Nouvelle-Zélande appuyaient un sanctuaire de baleines dans la région du Pacifique Sud. Au cours de la réunion de la CBI à Berlin, tenue en juin 2003, la proposition n'avait pas abouti par manque de majorité suffisante. M. Müller-Helmbrecht a déclaré que l'atelier envisagé serait un bon exercice, non seulement pour les baleines mais aussi pour la CMS étant donné que le Pacifique Sud ne comptait aucun membre. Il a également déclaré que CMS/StC26/13 indiquait que des fonds extra budgétaires atteignant 30 000 dollars des E-U étaient disponibles pour permettre de répondre aux objectifs de l'atelier, mais qu'une estimation exacte serait nécessaire pour les organisateurs. L'expérience acquise lors de la mise en œuvre, de la conclusion et de l'application d'ASCBANS et d'ACCOBAMS pourrait aider à élaborer un Accord en vue d'établir un sanctuaire et un règlement dans le Pacifique Sud, un exemple qui pourrait amener plus de Parties de la région à adhérer à la Convention.

21. Le Président a convenu que la substance de la proposition australienne répondait aux vues de la COP. Le Comité permanent pourrait permettre de réaliser les vœux de la COP. M. Ankouz a rappelé la nécessité de trouver un financement pour pouvoir accepter la proposition, cependant, en principe, il a appuyé l'initiative. Le représentant du R-U a également appuyé la proposition et a fait savoir qu'elle l'avait été également par des Parties non présentes.

22. M. Adams (correspondant allemand de la CMS) a convenu que la proposition était importante et reflétait les vues de COP7. De même que le Secrétariat il estimait que la Convention de Bonn pourrait attirer de nouveaux membres.

23. Mme Céspedes a soutenu la proposition, mais s'est interrogée sur les implications financières. Le Président a répondu qu'elles seraient couvertes. Le Comité permanent a convenu d'appuyer la proposition en principe, reportant la question financière à la fin de la réunion.

24. M. Bulir (représentant du Dépositaire) a annoncé que la Syrie (82^{ème} Partie), la Côte d'Ivoire (83^{ème} Partie) et le Bélarus (84^{ème} Partie) avaient adhéré à la Convention. La Bolivie, le Danemark et la Norvège avaient manifesté des réserves. Le Ministère allemand des Affaires étrangères avait contacté d'autres pays au sujet de l'adhésion à la Convention.

25. Il a en outre déclaré que l'Allemagne était Partie à quatre Accords régionaux et signataire de deux Mémoires d'Accord. Dans le cadre d'ASCOBAN, l'Allemagne travaillait à améliorer l'état de conservation d'espèces de petits cétacés de la mer du Nord et de la Baltique (Plan de Jastarnia) en étudiant les perturbations sous-marines des signaux sonar et en entreprenant des projets de recherche sur la façon d'éviter que les petits cétacés ne se prennent dans les filets de pêche.

26. M. Müller-Helmbrecht a demandé aide et conseil au Comité permanent sur le recrutement de nouvelles Parties à la Convention dans les régions, permettant ainsi d'accroître le rôle de la CMS. Les membres du Comité permanent ont la responsabilité de faire rapport spécifiquement sur les questions d'adhésion à la Convention et aux Accords négociés sous ses auspices. Il a fait une proposition concernant une étude sur la façon dont le rôle du Comité permanent consistant à encourager l'adhésion à la CMS pourrait être renforcé. Le Président a convenu que cela faisait partie du rôle du Comité permanent, mais il a été décidé de reporter le débat sur la question jusqu'à la prochaine réunion du Comité permanent.

27. M. Rotich (représentant du PNUE), se référant au rapport qu'il avait préparé (CMS/StC26/Inf.7.4) a déclaré que le Directeur exécutif envisageait d'accroître son appui à la CMS. Le PNUE devait travailler encore plus avec la CMS à l'avenir, notamment dans la perspective d'établir des liens plus serrés avec les bureaux régionaux. Le PNUE avait convenu de fournir une aide financière à la réunion de la CMS récemment finalisée sur les antilopes sahélo-sahariennes et à la publication d'un rapport de la CMS sur les petits cétacés.

28. Le Président a pris note du soutien que la CMS avait reçu du PNUE et a ajouté qu'il envisageait favorablement une future collaboration plus étendue avec le PNUE, notamment sur les questions administratives et financières ainsi qu'en matière de projets.

29. M. O'Sullivan (représentant de BirdLife International), se référant à son rapport écrit, a fait remarquer que le document CMS/StC26/Inf.7.1 traitait les développements depuis COP7. L'article illustré mentionné dans le rapport sur la CMS avait maintenant été publié. Une prochaine étude était prévue sur la conservation des oiseaux d'Asie et de leurs habitats et sur ce que devaient faire les gouvernements pour apporter leur coopération. Il s'est référé aux recommandations concernant la CMS, y compris l'aide relative à la mise sur les listes d'espèces supplémentaires d'oiseaux et l'adhésion en tant que Partie à la CMS.

30. Le Dr. Boere (représentant de Wetlands International) a annoncé que la première réunion technique entre WI, CMS et AEWa au titre du nouveau Programme de travail commun avait eu pour effet l'élaboration d'une série de propositions de projets. Un atelier serait organisé avec la coopération étroite du Service des pêches et de la nature des E-U au Chili en octobre 2003 sur les itinéraires aériens au septième Congrès ornithologique néo-tropical. On espérait que la réunion serait l'occasion de promouvoir la CMS comme un moyen d'étude des itinéraires aériens en Amérique latine. Wetlands International avait relancé son programme sur la prise d'oiseaux d'eau. Wetlands International avait aussi élaboré un projet de mandat pour le nouveau groupe de spécialistes des poissons d'eau douce. La Conférence mondiale sur les itinéraires aériens était prévue du 3 au 8 avril 2004 à Edimbourg. Un nouveau bureau WI à Washington avait été ouvert pour promouvoir la coopération en matière d'itinéraires aériens et avait un mandat pour la promotion de la CMS. Wetlands International venait de recruter comme responsable de la base de données un ancien stagiaire de la CMS. Ce recrutement, espérait-on, devait faciliter les synergies en ce qui concerne la gestion des données, notamment les liens entre les bases de données de WI et de GROMS.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions institutionnelles

Point 5.1 : Accord de Siège et personnalité juridique du Secrétariat international

31. M. Müller-Helmbrecht a présenté le document CMS/StC26/5 (Accord de Siège et personnalité juridique du Secrétariat international). Il a ajouté qu'une mise à jour figurait dans le document CMS/StC26/5/Add.1 qui transmettait à la CMS et au PNUE une lettre du Ministre allemand de l'Environnement au nom de l'ONU dans laquelle des renseignements supplémentaires étaient fournis sur l'avancement du processus de ratification du Gouvernement allemand. Ce même document comportait une note verbale du Bureau du Directeur exécutif du PNUE à la CMS et à l'Allemagne notifiant que le PNUE avait ratifié l'Accord que la COP7 de la CMS avait précédemment endossé. Il a noté que, s'agissant d'un accord international, l'Accord de Siège pouvait être enregistré dans la série des traités des Nations unies et que le PNUE serait invité à commencer l'enregistrement lorsque l'Accord serait en vigueur.

32. M. Adams (correspondant allemand de la CMS) a déclaré que le Gouvernement allemand était extrêmement satisfait d'avoir signé l'Accord en 2002. L'Accord donnait au Secrétariat des droits significatifs en Allemagne et son pays ratifierait l'Accord dès que possible. L'Accord a été adopté par la Chambre haute du Parlement allemand. La Chambre basse procédait actuellement à son examen. On espérait que l'Accord entrerait en vigueur à la fin de 2003 ou au début de 2004.

Point 5.2 : 25^{ème} anniversaire de la CMS et concept de communication

33. M. Glowka a présenté deux documents : CMS/StC26/6 (25^{ème} anniversaire de la CMS) lequel proposait un concept pour le prochain 25^{ème} anniversaire de la CMS en 2004 et CMS/StC26/6/Add.1 (Concept de communication de la CMS) lequel proposait un concept général de communication de stratégie et de programme. Les travaux concernant le 25^{ème} anniversaire ont été abordés en premier. Lorsqu'on a réalisé, du fait que c'était essentiellement qu'un événement de communication, que pour être particulièrement efficace, le 25^{ème} anniversaire aurait besoin d'être inséré dans un concept de communication plus large en tant que sous-composant du programme d'application du concept. Le concept du 25^{ème} anniversaire ainsi que le concept de communication plus large augmenteraient la visibilité de la CMS à l'échelle mondiale. Il a noté que les deux concepts pouvaient être financés à partir de sources budgétaires existantes et de sources extra-budgétaires. Il a invité Mme Pauls (Administrateur adjoint chargé de l'information) à faire un exposé sur le concept de communication.

34. Mme Pauls a rappelé que le 25^{ème} anniversaire était une occasion unique de dresser l'inventaire des réalisations de la CMS et de regarder l'avenir afin d'introduire de nouveaux outils de communication et des moyens essentiels, dont une restructuration de base du site web de la CMS. Le concept de communication était une méthode générale pour déterminer des objectifs et constituer un fondement pour les futures activités en matière de communication. Il comportait une analyse de la situation, une stratégie orientée vers l'action à court et à moyen termes et un programme concret de travaux pour 12 mois couvrant principalement la mise à jour des outils existants. Les objectifs à moyen terme (5 ans) de la stratégie comportaient l'établissement de normes pour des outils harmonisés de communication, impliquant les Parties, les Accords et les ONG, et coopérant avec d'autres conventions et des sociétés privées. A long terme, le concept devrait favoriser le recrutement de nouvelles Parties et améliorer l'application de la Convention.

35. Le Président a invité le Comité permanent à examiner et à approuver le concept de communication et la proposition relative au 25^{ème} anniversaire. Il a demandé au Secrétariat quelles seraient les implications financières des propositions. Mme Pauls a noté qu'un tiers des fonds proviendrait d'argent non dépensé de l'Unité d'information et des moyens d'action du Secrétariat

existants (64 173 dollars des E-U), les deux tiers restant provenant des réserves du Fonds d'affectation spécial. Une collecte de fonds, y compris des fonds de sources privées, réduirait la participation du Fonds d'affectation spécial.

36. M. Adams a souligné qu'il était important que la CMS fournisse des renseignements détaillés. Il a déclaré que le concept de communication devrait essayer d'accroître la prise de conscience des différents participants et du public. Les avantages de la CMS devraient être soulignés. Certaines brochures existantes avaient besoin d'être mises à jour mais il s'est demandé si cela exigeait une méthode aussi générale qu'un concept de communication. Les Parties et les non-Parties devraient être les groupes clés ciblés des participants. Une meilleure prise de conscience des ONG dans ces pays était également importante. Le public en général était moins important comme groupe ciblé car il n'appuyait pas la CMS en tant que telle.

37. M. Koyo a appuyé la proposition qui lui paraissait importante et pertinente pour la communication mondiale de la Convention. Les progrès et les réalisations de la CMS devraient être soulignés. Il faudrait montrer aux non-Parties et aux nouveaux membres ce qu'ils pouvaient réaliser à partir de la Convention. Un "paquet ciblé" spécial était nécessaire pour les pays qui n'étaient pas encore Parties. En Afrique, ajouta-t-il, il y avait un manque de renseignements au sujet de la CMS et de son impact. Il était essentiel de diffuser cette information.

38. Le Dr. Domashlinets a estimé qu'il était nécessaire de faire état d'exemples spécifiques d'activités de la CMS et de leurs avantages économiques. D'après lui, il devrait y avoir une journée internationale des espèces migratrices conjointement avec le 25^{ème} anniversaire.

39. M. Powell s'est associé aux remarques de l'Allemagne. Il s'est demandé s'il était opportun d'étudier le concept de communication étant donné les évidentes implications financières. De toute façon la plupart des fonds se concentraient sur le 25^{ème} anniversaire. Le concept de communication pouvait attendre et devrait être examiné par COP8.

40. Mme Céspedes a trouvé que le concept de communication était trop ambitieux pour des raisons financières, certains pays, en particulier d'Amérique latine, ayant des difficultés à payer leurs contributions. Il était nécessaire de concentrer les travaux, d'établir une coopération plus étroite et de montrer comment remplir les obligations de la Convention.

41. M. Williams a suggéré de se concentrer sur le 25^{ème} anniversaire, le concept de communication étant une question plus vaste qui devrait être étudiée par COP8.

42. Le Professeur Galbraith (Président du Conseil scientifique) a trouvé que la présentation et les idées étaient excellentes. Il a indiqué que les matériels de la CMS devaient être soigneusement adaptés à son public. Il a aussi souligné que ceux récemment produits ne devaient pas négliger les animaux eux-mêmes.

43. M. Müller-Helmbrecht a noté que l'élément clé pour obtenir plus de soutien du PNUE en matière de personnel était ce que le Secrétariat dépensait réellement. Ceci fournissait au PNUE une base pour le remboursement des 13% du montant des frais généraux sous la forme notamment de capacité supplémentaire en personnel. En même temps, COP7 avait fait passer un message selon lequel le Secrétariat de la CMS n'était pas assez actif pour dépenser de l'argent. Il a déclaré qu'il voyait le 25^{ème} anniversaire comme un moyen important de mettre à jour les matériels d'information de la CMS et de promouvoir le prestige de la CMS dans le monde entier. Il a également déclaré que le Secrétariat était de plus en plus souvent invité à participer à des événements importants dans le monde et qu'il avait été invité à participer à des activités en Océanie, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie pour

organiser par exemple des cours de formation pour des participants. Le Secrétariat était constamment bridé pour participer à ces événements lorsqu'il n'avait pas les matériels adéquats pour cela, notamment les moyens de formation.

44. Le concept de communication devait produire les matériels nécessaires à cette formation : matériels de base, matériels spéciaux, matériels de formation pour la promotion des travaux de la CMS. Il a demandé au Comité permanent de dire au Secrétariat ce qu'il désirait. Il a suggéré à cette réunion de créer un groupe de travail pour mettre au point une proposition utilisable.

45. Le Président a suggéré qu'une autre solution serait de demander au Secrétariat de rédiger à nouveau les propositions en mettant l'accent sur le 25^{ème} anniversaire. Il a ajouté au le groupe de travail devrait les soumettre à la prochaine COP.

46. Mme Pauls a fait observer que le concept de communication n'avait aucune incidence sur le recrutement de nouveaux membres. C'était avant tout la question de savoir comment la CMS se présentait elle-même. Les membres potentiels étaient à d'autres conférences et pourraient être contactés en présentant des matériels bien conçus, peut-être à l'occasion d'événements secondaires, par exemple en marge de la CITES et de la CDB.

47. M. Müller-Helmbrecht a rappelé que des réunions ou des événements pouvaient avoir lieu officieusement en marge de l'UICN, de la CITES et de la CDB mais que c'était difficile à réaliser car il y avait toujours une concurrence d'organisations mieux financées qui offraient l'hospitalité. Les documents dont avait été saisi le Comité permanent étaient le résultat de plusieurs mois de travail. Il a réitéré que la méthode du groupe de travail était préférable.

48. Il a été décidé que l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Allemagne, l'Océanie et le Secrétariat formeraient le groupe de travail. Ils feraient rapport au Comité permanent. L'Allemagne a été sollicitée pour en assurer la présidence.

49. L'Allemagne, en sa qualité de Président du groupe de travail, a fait part des conclusions du groupe. Le concept de communication était si important qu'il devrait être discuté à la prochaine COP. Il a été décidé à l'unanimité que le Comité permanent n'était pas l'organe compétent pour prendre une telle décision. Le 25^{ème} anniversaire devrait être célébré d'une manière adéquate et les Parties devraient être invitées à planifier des événements pour produire un effet planétaire. Le Secrétariat devrait être libre de diffuser des documents et d'organiser des événements pour promouvoir la Convention. Les avantages de la CMS pour les espèces migratrices et les avantages que la participation à la CMS apportait en comparaison avec d'autres conventions devraient être soulignés. Les Parties et les organisations clés partenaires devraient être invitées à participer financièrement ou en nature aux événements du 25^{ème} anniversaire.

50. En ce qui concerne le 22 mai 2004, Journée internationale de la biodiversité, le Comité permanent a décidé de se mettre en rapport avec la CDB pour lui demander de désigner des espèces migratrices comme thème pour attirer l'attention sur les espèces migratrices en tant que composant mondial important de la biodiversité, et sur le 25^{ème} anniversaire de la CMS également.

51. Le Président s'est félicité de la transmission du concept de communication à la prochaine COP. Il a résumé brièvement les conclusions du groupe de travail : les efforts devraient être concentrés sur le 25^{ème} anniversaire ; le Secrétariat devrait avoir une flexibilité financière pour promouvoir la Convention et mettre en valeur ses succès ; les Parties et les organisations intéressées devraient faire tous leurs efforts pour promouvoir la CMS comme indiqué ci-dessus.

52. M.. Adams a déclaré que les documents devraient se concentrer sur les avantages afférant à une participation à la CMS.

53. M. Koyo a fait remarquer que de tels matériels ne devraient pas être d'ordre trop général. Le Secrétariat et les régions devraient collaborer à ce sujet. M. Ankouz a insisté sur la nécessité de souligner que la CMS était un instrument important et efficace. Il fallait convaincre la CDB de l'importance de la CMS étant donné que cette dernière était un instrument opérationnel qui servait à appuyer l'application de la CBD. Le Président a annoncé que le déroulement des événements tel qu'il a été expliqué par l'Allemagne et résumé par lui avait été adopté. Les implications financières de la décision seraient examinées ultérieurement au cours de la réunion.

Point 5.3: Coopération avec d'autres organismes et processus

54. M. Glowka a présenté le document CMS/StC26/7 (Coopération avec d'autres organismes et processus). Il a fait remarquer que ce document était une adaptation de l'information figurant dans le rapport du Secrétariat sur le Plan stratégique (CMS/StC26/9). Il a expliqué que COP7 avait approuvé un nouveau poste pour un administrateur chargé des liaisons entre les agences. Le recrutement devait commencer à la fin de 2003. L'entrée en fonction était prévue pour 2004.

55. Le Professeur Galbraith a noté qu'il y avait un besoin croissant d'instituer un dialogue scientifique entre les conventions relatives à la biodiversité. Une liaison scientifique entre le Secrétariat, la CDB, Ramsar et autres n'était pas encore établie. Il a suggéré que la question devait probablement être abordée à la prochaine réunion du Conseil scientifique et à la COP. Il s'est demandé si le PNUE ne pourrait pas avoir un rôle clé pour la faciliter. M Rottich en a pris note. M. Müller-Helmbrecht a déclaré que cela existait pour les plus grandes conventions d'ordre général.

56. Le Secrétaire exécutif a également noté que le Secrétariat de la CMS avait été approché pour assurer le co-financement d'une réunion de la CBI sur les baleines et la dégradation de l'environnement, réunion prévue pour le printemps 2004 à l'Université de Sienna. Il a demandé au Comité permanent de donner une opinion favorable sur la disponibilité de fonds extra budgétaires provenant du Fonds d'affectation spécial de la CMS.

57. M. O'Sullivan a rappelé que les ONG mentionnées dans le document s'étaient engagées à travailler avec la Convention. Un engagement plus ferme devrait être soutenu avec quelque chose de plus concret et de plus formel avant la prochaine COP.

58. M. Müller-Helmbrecht s'est félicité du soutien de BirdLife International et d'autres ONG. Il a souligné que les relations avec Wetlands International avançaient en raison du programme commun de travaux et qu'il prévoyait qu'il serait nécessaire de concrétiser le soutien de l'ONG dans l'élaboration et l'application d'Accords de la CMS. Il a noté qu'un des domaines que le Secrétariat explorait était de "sous-traiter" les travaux quotidiens du Secrétariat et autres fonctions des MoU à, par exemple, BirdLife (outardes et phragmites aquatiques), Wetlands International et autres organisations bien établies basées sur le modèle réussi mis au point pour le MoU sur la grue de Sibérie avec la Fondation internationale de la grue. Il a fait savoir au Comité qu'il préparait la conclusion d'un MoC avec BLI en suivant l'exemple du Bureau Ramsar et pour conclure sous ce parapluie de Lettres d'Accord pour les travaux du secrétariat de BLI afin qu'il applique certains MoU de la CMS. Le Président a noté que la lenteur du recrutement ou du remplacement de personnel expliquait la sous-traitance de certaines fonctions.

59. Le Président a résumé la question en disant qu'il avait été convenu que le soutien financier pour la réunion de 2004 sur les cétacés et l'environnement, qui devait se tenir en Italie, dépendrait de la

disponibilité de fonds non dépensés. Il a été en outre convenu que le Comité permanent approuvait la mesure prise par le Secrétariat sur la collaboration avec d'autres organisations.

Point 6 de l'ordre du jour : Examen de l'état actuel des contributions au Fonds d'affectation spécial de la CMS, budget et ressources de la CMS

Session ouverte

Rapport sur les recettes et les dépenses (2001-2002)

60. L'Administrateur chargé de l'administration et des fonds, Mme. Kanza, a expliqué que les contributions obligatoires actuelles s'établissaient à 95,04% à la fin de mai 2003. Certaines Parties payaient encore d'anciens arriérés. Après les versements, il y avait un certain délai (via New York, Nairobi et Bonn) avant qu'ils apparaissent comme étant versés. Les dépenses au mois de mai étaient de 78,19%. Les contributions affectées variaient de temps en temps d'après le barème des Nations unies. Les contributions volontaires des membres et des non membres pour des activités spécifiques étaient souvent utilisées pour couvrir des frais de voyage en faveur de membres qui, autrement, ne seraient pas venus. Pour répondre à des questions concernant l'utilisation générale des points relatifs aux dépenses pour y inclure des Accords et le contenu des points importants (services d'UNON) il a été décidé que le Comité permanent devait obtenir des réponses à ces questions. En réponse à une question du représentant de l'Afrique, Mme Kanza a noté que le point le plus important était pour COP7 qui comptait plus de participants que COP6. Le Président a demandé pourquoi les dépenses étaient imputées au Secrétariat plutôt que réparties entre les Accords.

Solde à reporter

61. Des fonds étaient en fait disponibles au compte bancaire de la CMS. Le document expliquait le processus qui a été largement débattu à COP7. Une somme de 700 000 dollars des E-U était actuellement disponible pour des investissements et des activités.

Impact de l'Euro

62. Plusieurs conventions ont demandé aux Nations unies d'examiner l'impact de l'Euro. Il était utile pour les membres de savoir où on en était. Des précisions ont été résumées dans le document afin de permettre aux Parties de prendre des décisions et de les communiquer au Secrétariat. L'Euro pouvait monter ou descendre. Les Parties pourraient se détacher du dollar américain mais le résultat pourrait être pire.

63. M. Streit a rappelé que depuis que le budget actuel avait été voté, le dollar avait perdu plus de 25 % ce qui diminuait les fonds pour le programme. Les nouvelles propositions budgétaires avaient été augmentées et pourraient conduire à l'établissement d'un budget en Euros en 2004.

Recettes et dépenses (2003)

64. Les recettes devraient être abordées en session privée. Il a été décidé d'en prendre note.

Ressources extra-budgétaires

65. M. Adams a demandé des renseignements sur la colonne c du Tableau 2(a) du document CMS/StC26/8/Add.2, dans lequel il était indiqué que le Président du Comité permanent avait approuvé

des allocations d'un montant de 200 000 dollars des E.U. Il a demandé s'il y avait un accord commun sur la façon dont les décisions financières avaient été prises entre les sessions de la Conférence des Parties. C'était le Comité permanent qui devait avoir pris ces décisions, étant donné que le Président ne disposait ni du droit ni de l'autorité en la matière. Sa décision se situait entre avril et le moment présent. Pourquoi le Comité permanent n'avait-il pas été consulté ? Mme Kanza avait fourni de nombreux renseignements, mais certaines explications manquaient, faute de spécifications. Quels projets et sources de financement étaient pris en compte dans le budget, dans le Fonds d'affectation spécial ?

66. Le Président a rappelé que les décisions de la COP ne couvraient pas tout ce que le Secrétariat était requis de faire. La réunion sur les antilopes en Afrique du Nord ne pouvait attendre. Tous ces points étaient urgents. Un financement était disponible à partir des soldes reportés de la période précédente.

67. M. Müller-Helmbrecht a confirmé le rapport du Président. Des estimations avaient été fournies à la COP avec l'appui d'UNON de telle façon que d'autres seraient en mesure d'établir un plan. Wetlands International avait demandé un engagement contraignant pour la Conférence d'Edimbourg sur les itinéraires aériens, on aurait dû demander aux Parties, mais il n'y aurait pas eu de résultats en temps voulu. La Règle 13 donnait au Président la possibilité de prendre des décisions urgentes ; la confirmation du Comité permanent était requise. Les réunions concernant GROMS, les antilopes, la grande outarde et le Pacifique Sud ont été examinées à temps avec un refinancement prévu pour plus tard.

68. M. Adams n'était pas d'accord avec l'interprétation du Règlement intérieur. La somme de 200 000 dollars des E-U était importante, malgré l'urgence elle aurait dû être abordée à la prochaine COP. Une décision claire était nécessaire sur la définition des responsabilités du Président dans le cas où elle était urgente et ne pouvait attendre.

69. Le Président, au nom du Comité permanent, a demandé au Secrétariat de préparer un projet de règlement qui serait examiné à la prochaine réunion du Comité permanent pour être soumis à la COP en 2005. Les futures présidences devraient avoir une autorité clairement définie. Une explication de l'urgence aurait été souhaitable mais le Secrétariat ne disposait que d'un temps limité pour préparer cette réunion. Les points au Tableau 2 (a) devraient être traités pour que le Comité permanent prenne une décision comme pour ceux du Tableau 2 (b). Le point relatif à l'UICN devrait faire l'objet d'un examen.

70. M. Powell a compris la situation difficile du Secrétariat et du Président entre les COP et était en faveur de nouvelles solutions. Afin que son gouvernement et lui-même aient une meilleure compréhension des documents, il a demandé lesquelles des décisions urgentes étaient prioritaires et quels étaient les critères de priorité.

71. Le Président a répondu que des justifications avaient été données mais pas les priorités, l'argent étant disponible dans des soldes reportés. Le degré d'urgence était variable. La réunion sur les antilopes était très urgente. Le représentant de l'Océanie désirait-il des renseignements détaillés?

72. M. Powell pensait qu'il serait utile d'avoir une description de chacun des points. La réunion sur les mammifères marins était documentée et aurait dû figurer au Tableau 2 (b). Une liste générale des priorités devrait être établie et les demandes classifiées en conséquence. A la demande du Président, M. Powell a présenté "les projets de critères proposés pour l'évaluation des décisions extra budgétaires entre les COP" (pas dans un ordre particulier):

- l'activité conduit à une meilleure conservation;

- une série d'activités qui portent essentiellement sur une série d'espèces (espèces marines et terrestres);
- l'établissement d'activités prioritaires à travers des régions plutôt que se concentrant sur une région particulière;
- la priorité donnée aux espèces inscrites sur les listes pour une action concertée (Annexe I) et pour des actions en coopération (Annexe II); et
- les activités de soutien dans des régions qui encouragent une participation accrue à la CMS par des états de la région qui doit être aidée.

73. M. Koyo a déclaré que les activités incluses dans un plan de travail ou en découlant, telles qu'elles sont établies par la COP, devraient bénéficier d'allocations financières dans ce contexte. Le Secrétariat et le Président pourraient avoir l'autorité de manipuler les activités du plan de travail avec flexibilité.

74. M. Müller-Helmbrecht a rappelé que le plan de travail dérivait de plusieurs décisions des COP. L'ensemble formait une synthèse permettant de prendre des initiatives ne dépendant souvent que d'éléments extérieurs et réagissant à ces éléments. La flexibilité dans l'activité était la dynamique de la Convention. L'autorité pour agir existait, autrement le Secrétariat ne serait qu'un bureau chargé de l'application des requêtes des Parties.

75. Le Président avait été saisi d'une demande de l'Océanie pour une explication sur une ligne budgétaire des Tableaux 2 (a) et 2 (b). Le Professeur Galbraith a fait remarquer que la plupart des débats portaient sur les travaux du Conseil scientifique. M. Adams s'est référé aux débats de la COP sur le Plan de gestion de l'information. Le Tableau 2 (b) devrait en tenir compte.

76. M. Müller-Helmbrecht a noté que les travaux sur un Plan de gestion de l'information étaient une activité à long terme. Le Secrétariat attendait la nomination d'un administrateur chargé de l'information qui en prendrait la responsabilité.

77. Répondant à une requête de clarification du Professeur Galbraith, le Dr. Marco Barbieri, Administrateur scientifique et technique de la CMS, a expliqué que, dans le cas de l'élaboration de la Stratégie du Conseil scientifique, il n'était pas demandé au Comité permanent d'accorder un financement supplémentaire mais l'autorisation d'utiliser des fonds déjà alloués plus tôt que prévu dans le budget approuvé de la COP car la plupart des montants étaient nécessaires plus tôt que prévu.

78. Le Président a demandé au Secrétariat des précisions sur les Tableaux 2 (a) et 2 (b).

Aide temporaire

79. Mme Kanza a rappelé qu'aucune aide n'était fournie par la COP. Une somme de 7 000 dollars des E-U était insuffisante, le coût pour le remplacement d'un membre du personnel était de 12 000 dollars des E-U.

Heures supplémentaires du personnel

80. Il n'y avait aucune ligne budgétaire à ce sujet, mais il était nécessaire de faire face à ces frais.

Hospitalité

81. Une somme de 500 dollars des E-U était insuffisante, même pour le Comité permanent.

Etude sur les aérogénérateurs

82. Le Dr. Barbieri a noté que la Résolution 7.5 de COP7 donnait instruction au Conseil scientifique d'évaluer les menaces existantes et potentielles des aérogénérateurs offshore pour les mammifères et les oiseaux migrateurs et d'élaborer des directives spécifiques pour l'installation de ces équipements. Les ressources demandées seraient destinées à sous-traiter la préparation d'un document de base qui sera soumis à la 12^{ème} réunion du Conseil.

Etude juridique concernant les cétacés

83. M. Müller-Helmbrecht a rappelé que la nécessité d'une étude juridique découlait en partie de la Conférence des Parties inscrivant sur les listes des espèces supplémentaires de cétacés à sa septième session. Il apparaissait que ces inscriptions et autres sur les Annexes de la CMS augmentaient la possibilité de doublons entre la CMS, la CBI et la CITES. Il suggérait qu'une étude soit demandée (notamment) sur la compétence juridique.

Registre mondial des espèces migratrices (GROMS)

84. M. Müller-Helmbrecht a expliqué que le gouvernement hôte avait confié GROMS au Secrétariat de la CMS en septembre 2002 suite à son projet qui appuyait la recherche et le développement de GROMS. Le financement demandé rendrait possible la poursuite du mandat donné par la Conférence des Parties, les tentatives pour obtenir les fonds nécessaires d'autres sources ayant échoué.

Révision du Programme commun de travaux CBD/CMS

85. M. Glowka a rappelé que le Programme commun de travaux récemment approuvé CBD/CMS portait sur les années 2002-2005. Au début de 2003 le Secrétariat de la CMS avait compris la nécessité de s'assurer les services d'un consultant pour commencer la révision du Programme commun de travaux en prévision de la réunion de la COP de la CDB en février 2004. Suite à l'approbation de l'allocation par le Président, le Secrétariat de la CDB a confirmé qu'il préférerait commencer les travaux sur la révision après sa COP. Néanmoins, M. Glowka a recommandé qu'une allocation était encore nécessaire pour s'assurer que les travaux pourraient continuer en 2004 avant la prochaine réunion du Comité permanent de la CMS.

Evaluation d'impact

86. M. Glowka a expliqué que la Conférence des Parties à sa septième session avait adopté la Résolution 7.2. Cette résolution demandait notamment au Conseil scientifique d'examiner les directives internationales existantes, d'identifier les lacunes et, au besoin, d'élaborer d'autres directives. Les fonds extra budgétaires demandés seraient utilisés pour s'assurer les services d'un consultant qui apporterait ses compétences lors de la prochaine session.

Congrès mondial de l'IUCN

87. M. Glowka a expliqué que ce point concernait la représentation des thèmes afférant aux espèces migratrices pendant et avant le Congrès mondial de l'IUCN. Il a été soulevé lorsque la conceptualisation des besoins pour le 25^{ème} anniversaire de la CMS n'était encore qu'à ses tout débuts. Les fonds n'étaient prévus qu'à titre indicatif pour des activités telles que des événements marginaux lors du Congrès ou une coopération avec le département de la communication de l'IUCN pour la préparation du Congrès. Le point était envisagé comme un composant des activités prévues pour le 25^{ème} anniversaire.

Site web

88. M Glowka a fait remarquer qu'avant que le Secrétariat ne conçoive la conceptualisation du 25^{ème} anniversaire il avait déjà envisagé également une certaine restructuration et mise à jour nécessaires du site web de la CMS. Au cours de la préparation des activités du 25^{ème} anniversaire, les questions relatives au site web avaient alors été incorporées.

Réunion des Etats de l'aire de répartition de la grande outarde

89. M. Müller-Helmbrecht a noté qu'à sa septième session la COP de la CMS avait alloué pour 2004, à la ligne budgétaire 3309, une somme de 30 000 dollars des E-U pour la réunion des Etats de l'aire de répartition de la grande outarde. Le Secrétariat avait demandé, et le Président du Comité permanent avait approuvé, de réallouer la somme pour 2003 en prévision de la réunion qui devait se tenir en Hongrie en 2003, une année plus tôt.

Tortues marines

90. Le Dr. Barbieri a expliqué que ce point concernait le soutien à la seconde conférence méditerranéenne sur les tortues marines. La première conférence à Rome (2001) avait été conjointement organisée par la CMS et les secrétariats des Conventions de Berne et de Barcelone. Elle avait eu un grand succès. Des dispositions similaires de coopération étaient en cours d'élaboration par les trois conventions pour organiser le second événement prévu pour la fin de 2004. On espérait que le montant requis couvrirait les principaux frais de voyage des participants parrainés et la publication des débats de la conférence.

91. Le Président a demandé s'il y avait d'autres questions relatives au Tableau 2 (a). M. Ankouz a noté que le Secrétariat de la CMS avait donné au Comité permanent des renseignements suffisants. Il a ajouté que le Comité permanent devait faire preuve de plus de flexibilité et de discrétion pour appuyer le Secrétariat et le Président. Il a été décidé d'approuver les points du Tableau 2 (a). Le Président a demandé au Comité permanent si ses membres avaient besoin d'explications pour le Tableau 2 (b). Il a invité le Secrétariat à fournir les explications.

Missions officielles, fournitures, poste et courrier, divers et frais bancaires

92. Mme Kanza a expliqué, pour ce qui est des voyages du personnel, que les coûts des voyages aériens avaient augmenté et que les coûts supplémentaires de voyage étaient couverts par le R-U et l'Allemagne. L'Office régional de Bangkok nécessitait plus de voyages officiels sous la direction de l'ancien Secrétaire exécutif adjoint. Là aussi, les fournitures, la poste et le courrier, les diverses activités et les frais bancaires ne pouvaient pas être couverts sans crédits supplémentaires.

93. M. Müller-Helmbrecht a noté qu'il pourrait être nécessaire de solliciter plus de crédits de voyage pour le second semestre de l'année.

Base de données sur les projets de la CMS

94. Le Dr. Barbieri a fait observé que le Secrétariat devait gérer simultanément un nombre relativement élevé de projets de conservation à différents stades d'évolution. La gestion d'un projet exigeait plusieurs mesures de services différents du Secrétariat. Le Secrétariat devait également compiler des renseignements sur des projets à diverses occasions et dans des contextes variés, notamment pour répondre à la COP, au Comité permanent et au Conseil scientifique. Les bases de

données proposées visaient à aider le Secrétariat dans sa gestion quotidienne des projets, dans l'archivage des documents et des renseignements de base sur des projets.

Programme de travail conjoint UNCCD/MoU de la CMS

95. M. Glowka a expliqué qu'un grand nombre d'espèces des Annexes I et II de la CMS se trouvaient dans des zones sèches et arides soumises à la désertification et à la sécheresse et que le Secrétariat de la CMS souhaitait s'intégrer à un Mémoire de coopération avec le Secrétariat de l'UNCCD. Un consultant avait été trouvé à la fin de 2002 pour rechercher des complémentarités entre la CMS et l'UNCCD, fournir un projet de programme de travail conjoint possible parmi les forums et proposer des activités conjointes. Il fallait que les considérations relatives aux espèces migratrices dans les processus nationaux de lutte contre la désertification soient mieux intégrés et que les sommes requises appuient une étude pilote dans un pays au niveau communautaire.

Etude sur l'électrocution

96. Le Dr. Barbieri s'est référé à la Résolution 7.4 de la COP sur l'électrocution des oiseaux migrateurs, laquelle demandait au Secrétariat de réunir davantage de renseignements sur les collisions et les électrocutions par les lignes de transport de l'électricité de l'infrastructure ferroviaire et autres questions pertinentes. Un consultant ou le titulaire d'un sous-contrat était requis pour compiler ces renseignements dans un rapport qui serait soumis au Conseil scientifique pour un examen technique et finalement diffusé auprès des Parties.

GROMS

97. M. Müller-Helmbrecht s'est référé à la nécessité d'un supplément de 50 000 dollars des E-U en 2004 pour poursuivre la mise en œuvre et l'application de GROMS.

Elaboration et gestion d'Accords

98. M. Glowka s'est référé à la ligne budgétaire 3210 et à la Résolution 7.11. Il a expliqué que le Secrétariat devait faire face à de plus en plus de demandes d'élaboration et ensuite de gestion d'Accords de la CMS. L'argent demandé servirait notamment à lancer et à adopter divers MoU, à faire démarrer des projets au titre des divers plans d'action et sous-traiter à d'autres organisations certaines activités relatives à la coordination.

Réunion relative au Plan stratégique de la CMS

99. M. Glowka a expliqué qu'un processus était en cours pour réviser le Plan stratégique de la CMS. La Suisse présidait un groupe de travail. Un premier projet avait été élaboré et serait le sujet d'un débat du Comité permanent plus tard au cours de la réunion. La COP n'avait fourni aucun financement pour aucune des activités relatives au Plan stratégique. Si ce point devait encore être débattu, le Secrétariat voulait au moins fournir au Comité permanent les moyens de financer une réunion de groupe de travail pour appuyer les travaux sur le Plan stratégique si on estimait qu'il était souhaitable d'organiser une telle réunion plus tard.

100. Le Président a sollicité des questions et des commentaires sur la présentation du Secrétariat.

101. En ce qui concernait le concept de communication et le 25^{ème} anniversaire, M. Adams a noté que le groupe de travail en était venu à la conclusion que le Secrétariat devrait se concentrer sur le 25^{ème} anniversaire plutôt que de mettre en œuvre la totalité du concept. La somme de 79 100 dollars des E-U

inscrite au budget pour les activités du 25^{ème} anniversaire en tant que composant du concept de communication devrait être augmentée pour atteindre environ 100 000 dollars des E-U afin de couvrir également les frais de voyage et les frais généraux. Les sommes de 57 875 et 6 298 dollars des E-U déjà disponibles pour 2003 et 2004 à partir du budget approuvé par COP7 qui figurent au Tableau 2 (b) devraient donc être augmentées de 36 000 dollars des E-U de fonds extrabudgétaire. Par conséquent, le montant extrabudgétaire supplémentaire de 18 000 dollars des E-U devrait être alloué en 2003 et un montant de 18 000 en 2004.

102. M Adams a en outre expliqué que le groupe de travail avait conclu que le Secrétariat devrait avoir la liberté d'utiliser cet argent comme il l'entendait pour cette célébration, y compris la réalisation de matériels d'information.

103. M Müller-Helmbrecht a déclaré que le concept de communication pourrait être gâché s'il était financé au niveau proposé par M. Adams. M. Adams a déclaré qu'il semblait y avoir un malentendu. Le groupe de travail avait considéré que le concept de communication était très important et qu'il devrait être soumis à l'examen de la COP à sa prochaine session.

104. Le Président a rappelé que le Comité avait déjà convenu que la question de la stratégie de communication elle-même devrait être soumise à la COP et qu'on devrait attribuer aux efforts à court terme pour la célébration du 25^{ème} anniversaire de nouveaux chiffres qui devraient être insérés dans le Tableau 2(b).

105. M. Müller-Helmbrecht a noté que le concept de communication comprenait une stratégie et un programme à court terme. Les mesures à court terme étaient destinées à être en place pour le 25^{ème} anniversaire, sans anticiper la stratégie à long terme de la COP qui devait être préparée par le nouvel administrateur chargé de l'information. Le 25^{ème} anniversaire était considéré comme étant un véhicule pour l'introduction de nouveaux matériels d'information. La somme d'argent proposée par l'Allemagne était insuffisante pour préparer les activités du 25^{ème} anniversaire.

106. Quant à la proposition relative au Plan de gestion de l'information suggérée par M. Adams, M. Müller-Helmbrecht a déclaré qu'à l'Annexe I à la Résolution 7.11 de la dernière COP on avait noté "projets à financer par des contributions volontaires et./ou des surplus du Fonds d'affectation spécial". Le nouvel administrateur chargé de l'information, dès qu'il serait recruté, devrait chercher ce qu'il fallait faire pour mettre en œuvre le Plan de gestion de l'information et rechercher d'abord des contributions volontaires.

107. En ce qui concerne le 25^{ème} anniversaire, le Président a rappelé que le Comité avait accepté la recommandation du groupe de travail, selon laquelle l'utilisation du 25^{ème} anniversaire comme un moyen pour la mise à jour de l'ensemble du matériel d'information n'était pas appropriée car elle exigeait des dépenses pour la mise à jour de matériels qui dépendait d'une décision d'une COP. Cependant, un montant approprié pour la reconnaissance du 25^{ème} anniversaire comme moyen pour la mise à jour de l'ensemble du matériel d'information n'était pas appropriée car elle exigeait des dépenses pour la mise à jour de matériel qui dépendait de la décision d'une COP. Cependant, un montant approprié pour la reconnaissance du 25^{ème} anniversaire indépendant de la mise à jour de l'ensemble du matériel de la CMS serait nécessaire. L'Allemagne a proposé des sommes supplémentaires d'un montant de 18 000 dollars des E-U pour 2003 et de 18 000 pour 2004, à ajouter aux fonds disponibles à partir du budget approuvé et aux 6 000 dollars des E-U pour le Congrès mondial de l'IUCN sur la conservation et aux 6 000 pour le site web au Tableau 2(a).

108. M. Powell a déclaré que le résumé du Président était tout à fait exact. Il a exprimé l'espoir que le Secrétariat ferait du 25^{ème} anniversaire un succès qui encouragerait les non Parties à adhérer à la

Convention et mettrait l'accent sur les avantages pour les espèces et les Parties. Il a ajouté que de porter la somme de 79 100 dollars des E-U inscrite au budget à l'origine pour les activités du 25^{ème} anniversaire comme composant du concept de communication à environ 112 000, y compris les points du Tableau 2 (a), permettrait une certaine flexibilité. Il a donc approuvé la proposition de l'Allemagne.

109. Mme Céspedes l'a confirmé et a accordé son appui à l'Allemagne et à l'Océanie.

110. Le Président a demandé au Secrétariat de réfléchir et de revenir avec une nouvelle proposition pour un montant différent pour les activités du 25^{ème} anniversaire en vue du débat final sur les conséquences financières des décisions prises au cours de cette réunion. M Powell a donné son accord.

111. Le Président a déclaré que les chiffres des tableaux 2 (a) et 2 (b) adoptés provisoirement en attendant la fin des consultations de M. Powell avec sa capitale en Australie et à condition que les chiffres proposés pour le 25^{ème} anniversaire puissent être sujet à toute reconsidération que le Secrétariat pourrait demander lors de la décision finale sur les questions financières. Il a également proposé un résumé des leçons tirées de la session, notamment : (1) le Comité permanent a besoin d'explications de la part du Secrétariat sur les raisons pour lesquelles des ressources financières supplémentaires sont demandées ; (2) des critères et/ou des règles sont nécessaires pour aider le Président à formuler des demandes extrabudgétaires auprès du Secrétariat entre les réunions du Comité permanent, en ayant présente à l'esprit la nécessité d'établir une flexibilité adéquate pour réagir de façon appropriée aux demandes qui sont proposées et (3) les explications des projets et des initiatives du Secrétariat derrière les demandes extrabudgétaires faites indiquent que le Secrétariat sait ce qu'il fait.

(Contributions de l'Argentine, arriérés des contributions, parrainage et personnel ont été débattus en séance privée. Le rapport se trouve en Annexe 1 et est soumis à une diffusion restreinte aux membres du Comité permanent)

Dispositions administratives

112. Le document 8/Add.1 exposait l'évolution depuis COP7, un document d'information comportant le budget approuvé, les contributions, les dépenses et les contributions au 31 mai 2003. Le document 8/Add.2 indiquait les ressources extrabudgétaires, notamment les nouvelles activités depuis COP7. Le document 8/Add.3 avait été examiné en séance privée. M. Müller-Helmbrecht a demandé un mandat pour montrer comment la Convention fonctionnait, ses relations avec le PNUE et l'UNON et devait voir le Directeur exécutif du PNUE à cet effet avant d'avoir des discussions avec la Convention et les Accords. Une décision rapide était nécessaire pour une unité de service commune de cinq personnes. Le Président a déclaré clairement que le Comité permanent devait être informé des relations PNUE-UNON car elles se répercutaient sur la Convention. Ceci sera le sujet d'une étude extérieure.

Article 7 de l'ordre du jour : Application du Plan stratégique de la CMS (2000-2005)

113. M. Glowka a présenté le rapport du Secrétariat sur l'application du Plan stratégique de la CMS (CMS/StC26/9). Il a noté que les documents CMS/StC26/9/Add.1 (Rapport du groupe de travail à participation libre sur le Plan stratégique) et CMS/StC26/9/Add.2 (2010 - Le défi mondial de la biodiversité: le Comité permanent a également été saisi d'une contribution possible de la CMS pour déterminer la cible et mesurer les réalisations). Il a suggéré que le Comité permanent traite d'abord l'application du Plan stratégique actuel, ensuite l'élaboration d'un Plan stratégique révisé et enfin la cible 2010 qui était une question que le nouveau Plan stratégique devrait traiter.

Application du Plan stratégique actuel

114. Pour ce qui est de l'application du Plan stratégique existant, M. Glowka a noté qu'il y avait eu une certaine évolution depuis que le Secrétariat avait finalisé et soumis son rapport au Comité permanent sur lequel il voudrait faire rapport. Le projet sur le flamant des Andes avait été lancé. La lettre d'accord pour un projet sur l'oie naine devait encore être finalisée. A sa récente assemblée générale, le Conseil international pour la conservation du gibier et de la vie sauvage (CIC) avait adopté une résolution qui soulignait la nécessité d'une action coordonnée de conservation, une éducation du public et des mesures de sensibilisation pour l'oie naine. La résolution demandait aussi instamment aux organismes internationaux de prendre en priorité des mesures de conservation. La réunion des Etats de l'aire de répartition du MoU sur la grue de Sibérie avait été reportée aux 3 et 4 octobre à Moscou.

115. Le 2^{ème} Congrès international sur la conservation des chéloniens où la CMS était représentée par Jacques Fretey, a adopté deux résolutions pertinentes. Des pays européens étaient invités à signer le MoU sur les tortues de la côte atlantique de l'Afrique et la FAO était invitée à collaborer à l'application du MoU par l'intermédiaire de son Programme durable sur les pêcheries et les moyens d'existence.

116. En ce qui concerne l'outarde houbara, le Secrétariat de la CMS était encore en rapport avec le pays chef de file sur la finalisation de l'Accord, lequel était en cours d'élaboration depuis presque 10 ans.

117. M. Müller-Helmbrecht a rappelé que l'Accord sur l'outarde houbara avait d'abord été proposé par le pays chef de file en décembre 1998. Il a noté que la finalisation de l'Accord dépendait du pays chef de file, le Secrétariat n'ayant pas la capacité d'entreprendre le travail en question. Le processus pour l'élaboration de l'Accord avait exigé beaucoup de temps et le Secrétariat avait adressé de nombreux rappels au pays chef de file. Il a suggéré qu'un nouveau membre du personnel pourrait peut-être être détaché pour accomplir ce travail. Il a également demandé au Comité permanent si le Secrétariat devait se mettre à nouveau en rapport avec le pays chef de file ou si un intermédiaire, tel que le Président du CIC, devait être approché pour intervenir. Le Président a demandé si ceci ne pouvait pas être confié sous contrat à, par exemple, BirdLife International. Le Secrétaire exécutif a demandé si des fonds reportés ne pouvaient pas être utilisés pour cela.

118. Le Professeur Galbraith avait prévu qu'il faudrait clarifié les intentions du pays chef de file avant que la CMS et le CIC fassent une approche conjointe. Ce n'est qu'après que l'utilisation des fonds reportés devrait être examinée.

119. M. Adams a reconnu que l'outarde houbara était une priorité absolue de la CMS mais qu'il était étonné de ce qu'il venait d'entendre. Il a noté que le Secrétariat avait plus tôt au cours de la réunion déclaré qu'il n'avait pas la possibilité de dépenser l'argent assez vite sur des projets et il était demandé ici une autorité de la part du Comité permanent d'utiliser des soldes non dépensés sur encore un autre projet. Ceci montrait une fois de plus que le Secrétariat devait mieux préparer les futures réunions du Comité permanent et compiler une liste de ce qu'il voulait dépenser sur des projets.

120. M. Powell a appuyé les commentaires de l'Allemagne. Il a suggéré que le pays chef de file soit approché d'abord pour déterminer la voie avant que le Comité permanent n'approuve un chiffre non déterminé.

121. Le Président a noté que l'absence d'une justification écrite pour une proposition émanant du Secrétariat ne devrait pas être une raison pour ne pas examiner la proposition, surtout s'il s'agissait simplement de réorienter des fonds non dépensés vers des utilisations plus productives. Il a déclaré que, s'il n'y avait pas d'autres commentaires, son interprétation de ce qui venait d'être dit était que le Comité

permanent recommandait que le Secrétariat travaille avec le CIC pour concevoir une approche auprès du pays chef de file, si les crédits étaient disponibles, pour recruter du personnel ; sinon pour utiliser les fonds pour du personnel temporaire effectuant le même travail.

122. Poursuivant avec la mise à jour par le Secrétariat de son rapport sur l'application du Plan stratégique, M. Müller-Helmbrecht a noté que la réunion des Etats de l'aire de répartition sur les antilopes sahélo-sahariennes était décrite dans le Bulletin 17 de la CMS (CMS/StC26/4). La réunion avait été un succès. Le suivi serait fait par les Etats de l'aire de répartition, le Secrétariat et d'autres organisations. Un rapport résumé de la réunion était en cours de rédaction.

123. M. Glowka a fait remarquer que le rapport du Secrétariat sur l'application du Plan stratégique était essentiellement un rapport interne du Secrétariat. Il a ajouté que pour être vraiment représentatifs le rapport d'examen et les rapports ultérieurs devraient refléter les activités des Parties et autres acteurs. Le rapport final adressé à COP8 devrait couvrir ce domaine d'une manière générale.

124. Le Président a estimé que, si un rapport complet était nécessaire, les rapports nationaux pourraient peut-être être exploités pour des renseignements et que cela pourrait être associé à l'application du Plan stratégique.

125. M. Biber, parlant en tant que président du groupe de travail pour le Plan stratégique, a expliqué qu'il était inquiet au sujet de la lenteur des progrès dans l'application du plan 2000-2005. Il estimait que, parmi les 102 actions ponctuelles, 19 cas seulement accusaient de réels résultats. Il a noté que la plupart des "résultats" énumérés n'étaient en fait que des "extrants". D'autres projets prioritaires devaient prendre de l'avance de façon à ce que la Convention soit dans une meilleure position pour lancer le plan 2006-2011.

126. Le Président a demandé s'il s'agissait d'un manque de résultats ou simplement une insuffisance du rapport du Secrétariat. Il était clair que le rapport du Secrétariat n'était pas une évaluation générale du plan. Un rapport complet était nécessaire autre qu'un rapport dans la prochaine série des rapports nationaux. La question était de savoir comment obtenir des renseignements plus détaillés.

127. M. O'Sullivan a estimé que le document présenté par le Secrétariat était trop pessimiste. Il y avait beaucoup de particularités dans les régions. Le Comité permanent devait jouer un rôle plus important lorsqu'il faisait rapport sur les activités régionales. Le Président a répondu que l'application du Plan stratégique était un devoir pour tous les acteurs. Il ne croyait pas que le Comité permanent pourraient beaucoup changer cela.

128. M. Biber a rappelé que des progrès sur l'application du Plan stratégique étaient la mesure principale de l'impact et du succès de la Convention. Cette information serait particulièrement utile pour le 25^{ème} anniversaire et avant la prochaine COP. Cela donnerait également une indication sur la façon dont les Parties potentielles seraient en mesure d'évaluer l'intérêt d'adhérer à la Convention.

129. M. O'Sullivan a demandé dans quelle mesure le Comité permanent souhaitait être informé de ce que la Convention essayait de réaliser. Si des renseignements supplémentaires étaient nécessaires, il pourrait y avoir une consultation préliminaire avec tous les intérêts en question. Ou bien le Comité permanent pourrait s'appuyer sur un rapport du Conseil scientifique.

130. Le Président a invité toutes les Parties, les observateurs et le Secrétariat à faire rapport auprès du Comité permanent sur leurs activités et autres. Il a cependant noté que le Royaume-Uni avait demandé aux Parties européennes de faire rapport auprès de son pays ou auprès de l'Ukraine sur l'application de

la Convention et qu'aucune réponse ne lui était parvenue. Une autre solution était d'envoyer selon la norme une note à toutes les Parties.

131. M. Müller-Helmbrecht a rappelé qu'en 1994 le concept de rapport complet avait déjà été examiné par la COP lors des premiers débats sur l'utilisation du Plan stratégique. A la fin de chaque période de planification un rapport serait fait. L'information normale des Parties au Comité permanent pouvait être associée au rapport sur l'application du Plan stratégique. La tâche de recueillir des renseignements et de procéder à des activités de synthèse pour l'application du Plan stratégique et d'en faire ensuite rapport pourrait être sous-traitée par contrat au CMSC, car il avait déjà l'habitude de compiler la synthèse des rapports nationaux pour COP7. Il a souligné que cette entreprise nécessiterait d'aller au delà des rapports nationaux pour inclure les activités des ONG, du PNUE et d'autres organisations.

132. Le Professeur Galbraith a fait remarquer qu'il était nécessaire que le Comité permanent reçoive trois catégories de renseignements : (1) des renseignements sur les succès ; (2) des renseignements sur ce qui ne marchait pas et (3) des renseignements sur les questions clés ayant un impact sur la Convention. Une synthèse des rapports des Parties sous ces trois titres serait utile. Le Conseil scientifique pourrait envisager de souligner les questions scientifiques.

133. Le Président a fait observer que le Comité permanent ne désirait pas examiner chaque point du Plan stratégique. Le Conseil scientifique, par exemple, était tout à fait qualifié pour examiner les questions scientifiques. Le Comité permanent pourrait guider le Secrétariat sur la façon de déployer ses ressources pour des rapports adéquats. Il a suggéré que, en l'absence d'autres commentaires, le Comité permanent prenne note des débats et des propositions faites. Il demanderait au Secrétariat de débattre de diverses questions avec le CMSC sur la façon de faire des rapports plus circonstanciés à la Conférence des Parties. Le Secrétariat devrait faire des propositions à la prochaine réunion du Comité permanent.

Projet de Plan stratégique (2006-2011) et objectif 2010

134. M. Biber a expliqué que le projet de Plan stratégique 2006-2011 avait été préparé par le groupe de travail via email en se basant sur le plan actuel. S'il était accepté par le Comité permanent, il pourrait être soumis à COP8. Le Plan stratégique pourrait conduire à un plan de travail à plus court terme avec des objectifs concrets. Il a expliqué que d'après lui la proposition du Secrétariat concernant un atelier travaillant sur le Plan stratégique n'était pas nécessaire étant donné que le processus d'élaboration de la révision par correspondance était adéquat. Des commentaires ont été faits par les membres du groupe de travail. La Suisse et certains membres du groupe de travail étaient prêts à y consacrer plus de temps plutôt que d'avoir un atelier.

135. Le Président a recommandé de continuer à élaborer le Plan stratégique par email plutôt que d'établir un atelier.

136. Prenant la parole, le Président a brièvement introduit le document CMS/StC26/9/Add.2 (Objectif 2010 – Défi mondial sur la biodiversité). L'objectif 2010 devrait être considéré comme une occasion pour la CMS de démontrer sa contribution à la conservation de la biodiversité aux dirigeants des gouvernements de la planète. Il a déclaré qu'un maximum de 10 indicateurs étaient nécessaires pour représenter mondialement l'état de la perte de la biodiversité. La question était de savoir comment la CMS devait faire en ce qui concerne l'objectif dans le contexte des espèces migratrices.

137. Il a proposé que la CMS se réfère à un ou deux indicateurs de la CDB. Le CMSC pourrait demander de développer un concept pour ceux-ci. Il a noté qu'il importait que la CMS informe la CDB de l'importance des espèces migratrices par rapport à la biodiversité et propose de fournir un indicateur.

138. Le Professeur Galbraith a estimé que c'était une occasion pour la Convention de contribuer au processus de la CDB, en fixant l'objectif et en identifiant les pressions exercées sur les espèces migratrices. Il a suggéré que les espèces de l'Annexe I soient utilisées.

139. M. Fragoso (Centre mondial de surveillance de la conservation) a déclaré que la CMS était bien placée et pouvait conduire, par exemple, à l'élaboration d'un index ayant trait aux espèces migratrices. On disposait d'une masse de renseignements. L'Annexe I, ou les espèces bénéficiant d'une action concertée, était un bon choix. Le CMSC serait heureux d'apporter son aide.

140. M. Müller-Helmbrecht a noté que si la Convention désirait une approche coordonnée avec d'autres intervenants, 2010 était un objectif ambitieux et pas trop éloigné, il devrait être intégré dans le Plan stratégique 2006-2011. La CMS devait informer toutes les Parties intéressées. Un réseau de centres de recherche et de surveillance présenterait peut-être de l'intérêt. Il a demandé comment le rôle de la CMS dans le cadre de la CDB pouvait être renforcé. M. Biber a convenu que l'objectif 2010 devait être intégré dans le Plan stratégique.

141. Le Président a rappelé que l'organisme subsidiaire de la CDB sur le Scientific, Technical and Technological Advice (SBSTTA) commencerait ses travaux sur l'objectif 2010 à sa prochaine réunion en novembre 2003 en tant qu'intrant dans le cadre de la prochaine réunion de la COP de la CDB en février 2004. La CMS devrait annoncer qu'elle entreprenait les travaux nécessaires pour apporter sa contribution au processus de la CDB avant février espérait-on. Il a demandé si le Secrétariat, le CMSC, le Conseil scientifique et l'observateur de la Suisse pouvaient préparer un document pour la COP de la CDB avec l'approbation du Comité permanent via email.

142. Le Dr. Boere (observateur de Wetlands International) a noté que les indicateurs des espèces européennes existaient déjà. M. Fragoso est tombé d'accord. Le Dr Boere a ajouté que Wetlands International fournirait tous les renseignements en sa possession sur les oiseaux d'eau.

143. Le Président a demandé à M. Biber de poursuivre la révision du Plan stratégique. Il a noté que le rôle du Comité permanent était de surveiller et d'adapter le processus de révision mais de ne pas toucher au contenu.

144. M. Biber s'est félicité des commentaires, notamment de ceux des régions. L'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Asie n'étaient pas représentées dans le groupe de travail. Il a invité ces régions à se joindre au groupe de travail et il a recommandé la procédure suivante:

- Révision du document et expédition aux divers membres du groupe de travail;
- Demande de commentaires en retour et révision en fonction de ces commentaires avant le 15 octobre 2003;
- Document adressé au Secrétariat avant la fin de novembre;
- Envoi par le Secrétariat du projet aux Parties ; commentaires avant la fin de février 2004;
- Envoi par le Secrétariat des commentaires au Président du groupe de travail avant le 25 mars 2004;
- Examen par le Conseil scientifique du Plan stratégique;
- Traduction non nécessaire;
- Commentaires du Conseil scientifique inclus dans la prochaine révision;
- Renvoi au groupe de travail avant la fin d'avril 2004;
- Commentaires du groupe de travail jusqu'à juin 2004;
- Transmission au Secrétariat avant la mi-juillet 2004; et
- Transmission au Comité permanent en automne 2004.

145. Le Président a souligné que plus il y aurait de commentaires sur le Plan stratégique mieux ce serait et a suggéré que la composition du groupe de travail soit élargie pour inclure des organisations internationales non-gouvernementales. Le groupe de travail devrait trier les commentaires contradictoires.

146. Le Comité permanent est tombé d'accord avec la proposition du président du groupe de travail et avec celle du Président.

Point 8 de l'ordre du jour : Application et élaboration d'Accords

147. M. Glowka a présenté le point de l'ordre du jour. Il a expliqué que la documentation de base pour le point de l'ordre du jour figurait dans CMS/StC26/10 (Application des Accords existants et élaboration de futurs Accords), dans CMS/StC26/Inf.8.1-6 (Rapports émanant des secrétariats des Accords existants) et dans le Bulletin 17 de la CMS. Il a proposé que le Comité permanent examine d'abord les rapports des Accords existants.

148. M. Lenten, Secrétaire exécutif de l'AEWA, a annoncé que la France, la Libye et la Slovénie avaient adhéré à l'AEWA. La quatrième réunion du Comité technique de l'AEWA s'était tenu à Tachkent en mai 2003. Le Comité permanent de l'AEWA se réunirait à Bonn plus tard en 2003. Se référant à son rapport écrit, M. Stempel, Secrétaire exécutif d'ASCOBANS, a fait remarquer que cela montrait combien le Secrétariat d'ASCOBANS avait été occupé, surtout en ce qui concerne la question des prises accidentelles. M. Streit a fait observer que EUROBATS avait un programme de travail vaste et couronné de succès. Il a invité la Suisse à adhérer à l'Accord et à assister à la COP. M. Powell, dans son rapport au nom du Secrétariat intérimaire d'ACAP a rappelé que l'Australie continuerait à assumer le Secrétariat intérimaire d'ACAP jusqu'à ce que le siège permanent ait été établi. L'Equateur avait ratifié ACAP. D'autres (dont le Royaume-Uni) étaient sur le point de le faire.

149. M. Müller-Helmbrecht a fait remarquer que CMS/StC26/10 était une introduction aux principales priorités pour les Accords et les MoU. Le Secrétariat avait été ralenti par le manque de personnel et la nécessité de mener à bien des tâches de plus en plus spécialisées. L'administrateur chargé des Accords, par exemple, avait été redéployé pour aborder un certain nombre de questions substantives qui normalement auraient été traitées par d'autres membres du personnel si on avait disposé d'un personnel complet. Le processus de recrutement d'un secrétaire exécutif adjoint qualifié pour la CMS était en cours. L'Asie centrale était en question. Le Secrétariat voulait s'assurer les services d'un spécialiste parlant anglais et russe pour traiter les questions substantives et la correspondance avec les pays russophones. Le Secrétariat envisageait de recruter d'autres spécialistes à court terme. Il a indiqué que l'aide à court terme serait financée à partir des salaires non utilisés associés à des postes financés par le Secrétariat mais vacants.

150. M. Adams a compris qu'il y avait de sérieux problèmes de personnel et de charge de travail au Secrétariat. Il a réfléchi sur les commentaires faits précédemment au cours de la réunion et selon lesquels le Secrétariat faisait de plus en plus de propositions de financement et a demandé s'il y avait vraiment des fonds pour tout cela. Il a estimé que les fonds seraient mieux investis dans le système de recrutement.

151. Le Président a déclaré qu'il partageait les soucis de l'Allemagne au sujet de la façon dont le Secrétariat avait présenté ses propositions. Il a cependant fait remarquer qu'il avait les mêmes problèmes de personnel au Royaume-Uni et que des solutions temporaires similaires avaient été appliquées. Il a estimé qu'elles étaient perturbatrices mais appropriées.

152. M. Müller-Helmbrecht a rappelé que le présent problème de capacité au Secrétariat résultait d'un goulot d'étranglement structurel de recrutement causé notamment par le nouveau système de recrutement du personnel de l'ONU. Il a noté que, d'après l'avis du siège de Nairobi, le Directeur exécutif du PNUE avait le pouvoir de s'assurer les services d'un personnel à court terme pour mener à bien des tâches essentielles lorsque le recrutement de personnel régulier était retardé. Par conséquent, il n'avait pas besoin de l'autorisation spécifique supplémentaire du Comité permanent. Il était particulièrement préoccupé au sujet de la bureaucratie au cas où le Comité permanent souhaiterait participer également au processus de consultation pour la nomination de personnel à court terme. Si ceci devait survenir, la capacité du Secrétariat à accomplir ces travaux serait encore davantage entravée.

153. M. Ankouz a souligné le fait que le Comité permanent avait besoin de s'assurer que les travaux urgents du Secrétariat se poursuivaient. Il a estimé que des contrats limités aideraient à accomplir cela. Il a donc appuyé l'idée de l'utilisation de fonds non dépensés provenant de postes vacants pour s'assurer les services d'une aide à court terme.

154. Après une longue controverse, le Comité permanent s'est félicité du fait que le Secrétariat n'avait pas besoin de solliciter des fonds supplémentaires, mais il a demandé officieusement que le Comité permanent donne d'abord son approbation pour recruter du personnel temporaire afin de remplir les postes manquants de personnel régulier. Le Comité permanent a approuvé la proposition du Secrétariat.

Point 9 de l'ordre du jour : Etat des projets en cours

155. Le Dr Barbieri a brièvement présenté CMS/StC/11 (Aperçu de l'état des petits projets financés par le Fonds d'affectation spécial de la CMS). Il a expliqué que le document couvrait des projets approuvés par le Conseil scientifique, mis en œuvre après COP7, ou qui étaient en cours de réalisation au moment de COP7, ainsi que des projets en phase d'élaboration. Il souligné quelques mises à jour pour ce qui est des renseignements contenus dans le document, notamment le démarrage d'un projet sur les flamants des Andes. Le Secrétaire exécutif s'est félicité du travail remarquable effectué par le Dr. Barbieri dans la gestion de projets et lui a exprimé des remerciements particuliers. La réunion a pris note du rapport.

Point 10 de l'ordre du jour : Application du Plan de gestion de l'information de la CMS

156. Présentant le point de l'ordre du jour, M. Glowka a expliqué qu'il était composé de trois sous-éléments concernant (1) le Plan de gestion de l'information, (2) l'adoption du nouveau format national de rapports et (3) GROMS. Le Comité permanent a été saisi de trois documents : CMS/StC26/12 (Application du Plan de gestion de l'information de la CMS) ; CMS/StC26/12/Add.1 + deux pièces-jointes (Format proposé révisé pour les rapports nationaux) et CMS/StC26/12/Add.2 (Registre mondial des espèces migratrices).

Application du Plan de gestion de l'information de la CMS

157. M. Glowka a noté que CMS/StC26/12 fournissait une mise à jour des activités terminées à ce jour au titre du Plan de gestion de l'information (IMP). Il a ajouté que la mise en service et le développement de l'IMP dépendraient de la prise de fonction de l'administrateur chargé de l'information de la CMS, qui est encore à recruter, le Secrétaire ne pouvant y faire face actuellement. Malgré cela, le Secrétariat a recherché des directives auprès du Comité permanent sur les implications du budget approuvé en ce qui concerne le traitement et la synthèse des rapports des Parties pour COP8.

158. Enfin, il a rappelé au Comité permanent que le budget approuvé indiquait que les projets relatifs au Plan de gestion de l'information devaient être financés par des contributions volontaires et/ou le surplus du Fonds d'affectation spécial. Sans les fonds, un contrat ne pouvait pas être établi avec le CMSC pour synthétiser et traiter les rapports nationaux. Dans sa réponse, le Président a suggéré que la question pouvait être traitée par le Comité permanent à sa prochaine réunion, le cas échéant.

Format des rapports nationaux

159. M. Fragoso a rappelé au Comité permanent qu'il avait convenu d'un nouveau format de rapport national à sa 23^{ème} réunion. La septième session de la Conférence des Parties avait adopté la Résolution 7.8 aux termes de laquelle il était recommandé qu'après une fine mise au point basée sur les leçons apprises de l'utilisation volontaire du format, une version définitive devait être présentée à la 26^{ème} réunion du Comité permanent. Il a noté que quelques changements y avaient été apportés et a indiqué où ils étaient. On a demandé au Comité permanent d'endosser cette version comme format définitif.

160. M. Powell a estimé que les rapports nationaux seraient améliorés grâce à ce nouveau format. Il a proposé qu'une option pour soumettre un bref résumé de deux pages soit prévue pour ceux qui ne pourraient pas remplir tout le format.

161. M. Adams s'est félicité que certaines Parties aient utilisé le format avec succès. Les rapports nationaux devenant plus détaillés, il devenait plus difficile de les remplir. Un format résumé serait utile et il a approuvé la proposition de M. Powell.

162. Mme Céspedes a déclaré que le format était clair et utile pour l'information de son pays mais elle a également approuvé la forme résumée. Le Président a fait remarquer que la disponibilité de l'option résumée ferait que la plupart des pays choisiraient la forme brève. M. Powell a répliqué que si la moitié des Parties ne soumettaient aucun rapport, tout serait inutile. Chaque pays devrait soumettre le format bref et certains le long.

163. M. Fragoso, tout en reconnaissant que la moitié des Parties n'avaient pas répondu à la demande de rapports nationaux, a déclaré que le taux de réponses actuel était une amélioration pour la CMS par rapport au taux de réponse antérieur. Il a conclu que le nouveau format de rapports avait en fait encouragé le respect des règles. Alors que le rapport non rempli semble excellent, la plupart des Parties estimerait qu'un tiers des questions ne s'appliquaient pas à elles. Il a noté que le format de rapports avait été également envoyé aux Parties partiellement rempli et que les Parties avaient été priées de corriger et de compléter le reste du format. M. Biber a noté que le taux de réponses variait en fonction de la convention en cause.

164. M. Müller-Helmbrecht a rappelé qu'antérieurement les rapports n'étaient pas harmonisés et que l'évaluation était extrêmement difficile. Avec le nouveau format la CMS pourrait mieux suivre et évaluer l'application. En outre, le nouveau format contribuerait à harmoniser les exigences des rapports pour les conventions relatives à la biodiversité.

165. Le Président a proposé que le Comité permanent adopte le format de rapport national en attirant l'attention des Parties sur la possibilité de fournir de brefs résumés.

166. M. Glowka a fait part de ses préoccupations en ce qui concerne la proposition relative au bref résumé. Il a noté que la Conférence des Parties avait estimé que seule une fine mise au point était nécessaire. Ajouter l'option du résumé n'était pas à son avis "une fine mise au point". En outre, proposer l'option d'un bref résumé juste au moment où le nouveau format de rapport était introduit compromettrait l'utilisation du format de rapports avant que toute expérience et utilisation aient été

établies. Il a suggéré que la CMS utilise d'abord le nouveau format et acquière ainsi quelque expérience afin de juger comment les Parties l'accueilleraient. Au minimum, la solution du résumé ne devrait être adoptée qu'après COP8.

167. Mme Céspedes a été d'accord avec M. Glowka. Elle craignait que seule la solution du résumé ne soit adoptée. M. Fragoso a noté que 90 % des réponses étaient en faveur du nouveau format. M. Powell a suggéré d'utiliser le nouveau format, le résumé étant en réserve. M. Adams a approuvé cette suggestion.

168. En résumé, le Président a proposé que le Comité permanent adopte le nouveau format de rapports. Le Comité permanent pourrait aborder à nouveau la question du résumé à l'avenir si le taux de réponses pour la prochaine COP n'était pas suffisant. Il en a été ainsi convenu.

Registre mondial des espèces migratrices (GROMS)

169. M. Müller-Helmbrecht a expliqué que le Comité permanent était prié de prendre note du document CMS/StC26/12/Add.2 qui fournissait une mise à jour des activités du Secrétariat et autres activités relatives à GROMS. Afin de poursuivre la mise à jour et d'aider au développement de la base de données, un contrat pour GROMS avait été signé avec le Musée Alexander Koenig affilié à l'Université de Bonn. Les frais seraient prélevés sur le Fonds d'affectation spécial. D'autres décisions (et le financement) viendraient de COP8 en plus des fonds volontaires fournis par l'Allemagne au Secrétariat qui seraient utilisés pour le personnel, les frais de fonctionnement et les voyages. Le Président a sollicité la réaction de COP7.

170. M. Müller-Helmbrecht a rappelé que GROMS faisait partie des délibérations des Parties sur le Plan de gestion de l'information. L'accent avait été placé principalement sur le financement de l'IMP et de GROMS sur une base volontaire. Les fonds reportés avaient reçu une priorité secondaire. Jusqu'à présent GROMS avait été financé avec des fonds volontaires et seulement un petit pourcentage de crédits reportés.

171. M. Williams, rappelant la Résolution 7.8, a déclaré qu'un processus de consultation était envisagé par la COP sur GROMS avant qu'une décision ne soit prise à cet égard.

172. M. Adams a expliqué que GROMS était conceptualisé pour être utilisé dans le cadre du Plan de gestion de l'information figurant dans la Résolution 6.5. GROMS n'avait pas encore été clairement intégré à l'IMP et l'Allemagne y travaillerait.

173. M. Müller-Helmbrecht a rappelé que le rapport final du projet était actuellement en cours de préparation par les autorités allemandes. En outre, dès que le Secrétariat en aurait la possibilité, il prendrait des mesures pour effectuer la phase suivante comme demandé par la COP dans sa Résolution 7.8. Il a estimé que les travaux seraient organisés pour 2004 conjointement avec d'autres organisations.

174. Le Président a souligné que le rapport du Comité permanent devrait montrer clairement que les pénuries de personnel faisaient obstacle aux travaux de suivi sur GROMS et autres aspects de la Résolution 7.8, y compris la demande de crédits émanant d'organisations partenaires futures. Il a ajouté que des projets tels que GROMS semblaient risquer soit de mourir soit de continuer à représenter un coût pour la Convention.

175. M. Powell a rappelé au Comité permanent que la COP avait décidé de la priorité relative accordée à GROMS par rapport à d'autres travaux de la Convention et de la façon dont les fonds devaient être alloués. Il a également déclaré que la somme de 15 000 dollars des E-U de ressources extra-budgétaires

avait déjà été approuvée en principe par le Comité permanent pendant les débats sur le point 6 de l'ordre du jour. Ceci satisfaisait l'intention de la Conférence des Parties et figurait dans le Tableau 2(a) du document CMS/StC26/8/Add.3. Il n'était pas d'accord pour une allocation supplémentaire provenant du Fonds d'affectation spécial, surtout parce que cela n'inciterait pas à faire des contributions volontaires et laisserait prévoir un mauvais scénario, ce qui n'était pas une bonne façon de planifier. En résumé, il a précisé que le Comité permanent avait couvert le déficit indiqué par le Secrétariat par l'allocation de 15 000 dollars des E-U au titre du Tableau 2(a) et que sa proposition était de n'allouer aucun crédit supplémentaire à ce moment.

176. Le Président a déclaré que la somme de 50 000 dollars des E-U avait été proposée pour 2004, l'année de la prochaine réunion du Comité permanent, et qu'au cours des derniers mois de 2003 il y aurait une procédure pour consulter le Comité permanent au cas où il y aurait un échec pour solliciter les crédits nécessaires. Il a noté que l'Allemagne s'engageait à poursuivre une réflexion sur GROMS.

177. M. Adams a déclaré qu'il avait encore d'autres idées sur les moyens que GROMS pouvait fournir pour le développement du Plan de gestion de l'information de la CMS. Dans certains des points d'action la question de GROMS n'avait pas été entièrement traitée par le Secrétariat dans l'application de la Résolution 6.5. Le Gouvernement allemand fournirait par écrit au Secrétariat des suggestions sur l'importance de GROMS dans l'application de la Résolution 6.5 afin qu'il puisse les prendre en considération. GROMS a été lancé à la demande de la CMS à condition que lorsqu'il serait prêt la CMS en prendrait le contrôle. Les travaux avaient commencé en 1996-97 et le budget original de 250 000 DM à 500 000 DM avait été alors augmenté pour atteindre 1 000 000 de DM. Le projet avait été présenté au Comité permanent à la COP et au Conseil scientifique un certain nombre de fois. GROMS était très important et très utile. Son développement avait atteint un point tel que le Gouvernement allemand aimerait bien que la CMS en prenne la responsabilité et utilise tous les moyens de le mettre au service de la Convention. L'Allemagne avait fourni de l'argent supplémentaire bien au delà de sa contribution normale. Elle souhaiterait que le Secrétariat utilise cet argent pour l'entretien de GROMS.

178. Le Président a proposé que le Secrétariat reçoive les suggestions écrites de l'Allemagne et qu'elle les ajoute à ses propres idées sur la façon de rechercher des fonds d'autres organisations. Les membres du Comité permanent devraient se familiariser avec les avantages offerts par GROMS. Si, à la fin d'octobre 2003, le Secrétariat échouait dans sa demande de fonds pour GROMS, il devrait demander au Président du Comité permanent de lancer une procédure écrite pour consultation avec le Comité permanent sur la nécessité de s'assurer les fonds nécessaires.

179. M. Müller-Helmbrecht a approuvé l'intervention de l'Allemagne. Il a expliqué que GROMS était innovateur lorsqu'il avait été créé. Il le restait aujourd'hui. GROMS était modeste, à la différence d'autres bases de données d'organisations, et s'il n'était pas possible de financer GROMS à partir d'autres sources, ceci donnerait de la CMS une mauvaise image. Un autre appel devrait être lancé aux Accords, aux Parties et aux organisations pour financer et aider d'une manière générale GROMS en l'associant par exemple à d'autres bases de données.

180. Le Président a résumé le problème. Il a noté qu'il y avait peu de renseignements nouveaux sur les mérites du système et que la COP n'acceptait pas de responsabilités perpétuelles pour maintenir la base de données. Le Comité permanent pouvait examiner un plan d'urgence plus tard mais il ne pouvait adopter GROMS en tant que tel. L'appel du Secrétariat devrait être fait et le Président devrait être approché avant la fin d'octobre. Une décision devrait être prise sur ce que devrait faire le Comité permanent, le cas échéant. Entre temps, les membres du Comité permanent devraient se familiariser avec les avantages de GROMS.

**Point 11 de l'ordre du jour : Questions découlant de la COP7 de la CMS
non abordées par d'autres points**

(ce point a été examiné au titre du point 4 de l'ordre du jour)

**Point 12 de l'ordre du jour : Questions du Conseil scientifique
dans la mesure où elles se rapportent aux travaux du Comité permanent**

181. Le Professeur Galbraith a fait savoir qu'à sa dernière réunion le Conseil scientifique avait été exigeant mais aussi fructueux. Il a remercié les membres du Conseil scientifique pour leurs travaux. La prochaine réunion devait avoir lieu à Glasgow du 31 mars au 2 avril 2004 et devait être financée par le R-U avec un service d'interprétation complet. Une excursion était prévue après la réunion suivie de la Conférence mondiale sur les itinéraires aériens à Edimbourg. Un plan stratégique était en cours d'élaboration pour le Conseil scientifique. En autres choses, il devait aborder le modus operandi, la recherche et les relations avec d'autres organisations. Une petite réunion pour poursuivre l'élaboration de la stratégie devait être tenue à la fin de l'année. Le Comité permanent a pris note du rapport du Professeur Galbraith.

Point 13 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine session de la Conférence des Parties

182. Pour gagner du temps, le Président a présenté le point de l'ordre du jour en espérant que chacun avait lu le document. Il a proposé que le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de poursuivre ses consultations et fournisse des renseignements supplémentaires aux pays qui en avaient fait la demande. Le Comité permanent devrait manifester son intérêt en vue de trouver un lieu hors d'Europe et d'Afrique pour la réunion. Lorsqu'un candidat sérieux aurait été trouvé, le Secrétariat devrait se mettre en rapport avec l'AEWA pour déterminer si la COP et la MoP de l'AEWA devraient être combinées. Les Parties des pays développés devraient envisager la possibilité d'établir un partenariat avec les Parties des pays en développement qui, autrement, pourraient hésiter à accueillir une COP. M. Lenten a ajouté que l'AEWA tiendrait sa COP après la prochaine COP de Ramsar et aurait donc probablement sa MoP au début de 2006.

Point 14 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent

183. Dans son introduction de ce point de l'ordre du jour, M. Müller-Helmbrecht a indiqué qu'il était difficile de fixer la date de la prochaine réunion du Comité permanent quand celle de la Conférence des Parties en 2005 n'était pas connue. Dès que la date de la prochaine COP serait déterminée, nous devrions faire un compte à rebours et déterminer s'il y aurait une ou deux réunions du Comité permanent. Il a précisé certains des facteurs qui devraient être pris en considération. Si la COP avait lieu en mars 2005, le début du printemps 2004 pourrait être approprié pour la réunion du Comité permanent et les préparations pour la COP pourraient être achevées 6 mois avant. Si la COP avait lieu en septembre 2005, la réunion pourrait se tenir autour du 24 juin (25^{ème} anniversaire de la Convention). Il a ajouté que les dates devraient être fixées en consultation avec le Gouvernement allemand qui est le gouvernement hôte.

184. Le Président a résumé la question en disant qu'il était trop tôt pour déterminer quand le prochain Comité permanent devait se réunir. Le Président a demandé si deux journées seraient suffisantes étant donné les contraintes de temps auxquelles devait se soumettre le Comité permanent pour la réunion actuelle.

Point 15 de l'ordre du jour : Questions diverses

Chasse excessive

185. Le Président a présenté le point de l'ordre du jour en invitant les membres du Comité permanent à soulever toute autre question. M. Müller-Helmbrecht a noté que les problèmes de chasse subsistaient pour des animaux tels que les antilopes et les outardes houbara, notamment en Afrique du Nord. Il a ajouté que la Convention devait revoir le fait que les espèces de l'Annexe I étaient chassées dans des Parties contractantes contrairement à leurs obligations CMS. Il a rappelé au Comité permanent que, en application de l'Article III (6), la COP pouvait formuler des recommandations aux Parties Etats de l'aire de répartition des espèces de l'Annexe I selon lesquelles ils prennent d'autres mesures qu'ils estiment appropriées pour le bénéfice des espèces.

186. M. Ankouz a demandé que les finances et la prise de conscience soient accrues afin que les Parties puissent mieux remplir leurs responsabilités à l'égard des antilopes. Un mandat devrait être donné au Secrétariat pour améliorer la prise de conscience en vue d'une action concertée dans les Etats de l'aire de répartition.

187. Le Président a fait observer qu'une approche auprès du pays chef de file pour l'outarde houbara conjointement avec le CIC devrait avoir la première priorité. Pour ce qui est de la chasse excessive de l'antilope, il a suggéré que le Secrétariat consulte le nouveau Président du Comité permanent.

188. M. Müller-Helmbrecht a confirmé que le Secrétariat prendrait contact avec le CIC en ce qui concerne l'outarde houbara et que des mesures devraient être recherchées par le pays chef de file dans la région asiatique entre maintenant et la prochaine réunion du Comité permanent. Il a ajouté que le Secrétariat prendrait également contact avec les pays d'Afrique du Nord pour avoir la preuve de ce problème de chasse excessive de l'antilope. Un rapport serait présenté à la prochaine réunion du Comité permanent.

189. Le Président a rappelé que le Comité permanent avait besoin d'adopter une version révisée du Tableau 2(b) à partir du document CMS/StC26/8/Add.2. Le tableau représentait le calendrier de financement extra-budgétaire supplémentaire qui était demandé par le Secrétariat, une version révisée duquel était diffusée auprès des membres du Comité permanent.

190. Il a expliqué pourquoi le montant de 50 000 dollars des E-U pour GROMS devait être supprimé tout en gardant la ligne du point avec une note de bas de page qui expliquerait que toute demande de financement supplémentaire en 2004 devrait faire l'objet d'une consultation écrite au sein du Comité permanent. Pour ce qui est de la ligne sur le soutien accordé à l'outarde houbara, il a fait remarquer que la note de bas de page – dépenses supplémentaires si nécessaire et si la disponibilité d'argent du fait du non-paiement de salaire est autorisée – était conforme aux conclusions auxquelles on était parvenu au début des débats. Pour ce qui est de la ligne concernant les cétacés et l'environnement, la troisième nouvelle note de bas de page – soutien autorisé si des économies sont disponibles d'une autre source - reflétait correctement les conclusions du débat. Enfin, il a noté que la ligne sur la réunion relative à la planification stratégique avait été supprimée et qu'une autre ligne pour les travaux ciblés de 2010 pour une somme de 10 000 dollars des E-U avait été ajoutée par le Secrétariat.

191. Le Président a invité les membres du Comité permanent à réagir. En outre, il a fait remarquer que le Secrétariat pourrait souhaiter préciser si les dépenses générales pouvaient être financées à leur niveau et si le Secrétariat avait une contre proposition sur le montant du financement du 25^{ème} anniversaire.

192. M. Adams a demandé s'il avait été décidé d'ajouter 35 000 dollars des E-U (ou 30 000 comme indiqué à la ligne budgétaire 2273 pour 2004) au cours de l'année 2004 pour le Plan de gestion de l'information. A son avis, lequel selon lui était conforme à celui de la COP, le montant nécessaire indiqué dans la Résolution 7.11 devrait être utilisé. Il a ajouté que le Comité avait entendu antérieurement du Secrétariat qu'il ne serait pas possible en 2003 d'utiliser l'argent car un administrateur chargé de l'information devait encore être recruté.

193. M. Müller-Helmbrecht a été invité par le Président à faire des commentaires. Il a réitéré ce qu'il avait déjà déclaré. Le Secrétariat était bien conscient de la nécessité de poursuivre les travaux dès que possible sur le Plan de gestion de l'information et de donner au CMSC un stimulant pour qu'il entreprenne les travaux supplémentaires et n'interrompe pas trop longtemps les travaux. Il a rappelé qu'il avait dit précédemment qu'il était assez tôt pour soumettre une demande supplémentaire sur cette question à la prochaine réunion du Comité permanent notamment étant donné le recrutement de l'administrateur chargé de l'information, mais naturellement le Comité permanent était assez souverain pour décider autrement.

194. M. Powell a reconnu que l'exposé du Secrétaire exécutif s'accordait avec son propre souvenir du débat antérieur notant qu'il n'avait pas été conclusif du fait de la proposition du Secrétaire exécutif. Il préférait adopter le tableau révisé retenant le montant alloué à GROMS tout en maintenant la note de bas de page proposée et en arrivant à un total de 219 000 dollars des E-U. C'était encore un montant très important et ceci démontrait la flexibilité du Comité permanent pour accommoder les besoins du Secrétariat. Le Président a demandé si cela était acceptable par l'Allemagne et le Secrétariat.

195. M. Adams a répondu que sa proposition avait été faite parce que le budget prévu à cet effet et un surplus existaient. Il souhaitait naturellement mettre en route ce que la COP avait fourni. Il avait des doutes sur les décisions pour l'année suivante car s'il y avait des problèmes relatifs aux dépenses d'argent cette année, ce serait également un problème l'année suivante. Cependant, si le Comité permanent souhaitait accepter un délai, il serait alors d'accord. Il a également proposé de laisser le montant alloué à GROMS mais d'ajouter la note de bas de page.

196. Le Président, rappelant sa compréhension de la décision antérieure sur GROMS et le Plan de gestion de l'information, a demandé si l'Allemagne pouvait accepter ces décisions. L'Allemagne a accepté. Alors, le Président a noté que, comme la somme d'argent proposée pour les activités relatives au Tableau 2(b) était maintenant inférieure à ce qu'elle était proposée à l'origine, sa conclusion était que le Secrétariat était satisfait de ce qu'il y avait assez d'argent pour couvrir ces activités.

197. Il a invité le Secrétariat à proposer une autre somme pour le plafond général proposé pour le 25^{ème} anniversaire. M. Glowka a répondu que le Secrétariat avait besoin d'environ 32 000 dollars des E-U de plus que ce qui avait été proposé. Cet argent serait nécessaire pour une cérémonie, soit isolée soit en combinaison avec la Journée internationale de la biodiversité, et pour un important travail auprès des médias.

198. M. Powell a déclaré qu'il pensait que la question avait été close étant donné que les recommandations du groupe de travail avaient été adoptées par le Comité permanent et qu'une somme supplémentaire de 36 000 dollars des E-U avait été adoptée comme plafond mis à la disposition du Secrétariat.

199. Le Président a rappelé qu'il avait donné au Secrétariat l'occasion d'une contre proposition mais non d'un engagement sur ce que serait la réaction du Comité et il a considéré la réaction de l'Australie à la proposition du Secrétariat comme une opposition. M. Glowka a rappelé le sens qu'il donnait à l'accord. Le Président a expliqué que le groupe de travail n'avait pas reformulé de montant

recommandé. Au contraire, le plafond avait été proposé par l'Allemagne au cours de la réunion du Comité.

200. M. Müller-Helmbrecht a simplement recommandé que le débat soit suspendu et que les 18 000 dollars des E-U par an pour 2003 et 2004 soient retenus comme montant. Une note de bas de page devrait être ajoutée avec un appel vigoureux aux Parties par le Comité permanent pour un parrainage afin de fournir les fonds supplémentaires. Il a fini par dire que le Secrétariat n'accepterait pas car il savait combien les appels de fonds exigeaient de temps et de frustration lorsque personne ne répond aux lettres de demande de fonds.

201. Mme Céspedes a rappelé au Président que la somme de 18 000 dollars des E-U avait été mentionnée au groupe de travail et que personne ne s'y était opposé.

202. Le Président a remercié Mme Céspedes mais a noté que c'était maintenant une question de substance et non de procédure. Il a noté que le Comité permanent appuyait l'Australie dont le point de vue était le seul opposé à la proposition du Secrétariat. Il a proposé que la note de bas de page soit ajoutée et a clos le point de l'ordre du jour. Il a également proposé un résumé des leçons apprises de la session notamment : (1) le Comité permanent a besoin des explications du Secrétariat sur les raisons pour lesquelles des ressources financières supplémentaires sont demandées ; (2) des critères et/ou des règles sont nécessaires pour indiquer comment le Président devrait adresser les demandes extra-budgétaires du Secrétariat entre les réunions du Comité permanent, en gardant présent à l'esprit la nécessité de construire une flexibilité adéquate afin de réagir d'une manière appropriée aux demandes proposées et (3) les explications du Secrétariat sur les projets et les initiatives derrière les demandes extra-budgétaires faites indiquent que le Secrétariat sait ce qu'il fait.

Point 16 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

203. Après avoir exprimé ses remerciements au Gouvernement allemand pour les excellents moyens fournis pour la réunion du Comité permanent, le Président a déclaré que la réunion était close à 16 heures le vendredi 20 juillet 2003. M. Müller-Helmbrecht a remercié le Président de son remarquable travail.

26ème réunion du Comité permanent de la CMS

Bonn, 17-18 juillet 2003

LISTE DES PARTICIPANTS

Présidence :

Royaume-Uni (Europe)

M. Steve Lee-Bapty

Vice-Présidence :

Maroc (Afrique)

M. Mohamed Ankouz

Membres:

Allemagne (Dépositaire)

M. Jochen Flasbarth

M. Harald Ganns

M. Gerhard Adams

M. Joachim Schmitz

M. Bernd Bulir

Kenya (Afrique)

M. Andersen Koyo

Chili (Amériques)

Mme Nancy Céspedes

Sri Lanka (Asie)

M. Gajadeera A.T. Prasad

Ukraine (Europe)

M. Volodymyr Domashlinets

Australie (Océanie)

M. Stephen Powell

Observateurs :

Argentine

M. Gustavo Bouquet

Suisse

M. Olivier Biber

Conseil scientifique de la CMS, Président

Dr. Colin Galbraith

UNEP/UNON - Nairobi

M. Nehemiah Rotich

UNEP-CMSC

M. Gerardo Fragoso

Wetlands International

Dr. Gerard Boere

BirdLife International

M. E.J.M. Hagemeyer

M. John O'Sullivan

Secrétariats des Accords de la CMS :

AEWA

M. Bert Lenten

ASCOBANS

M. Rüdiger Stempel

EUROBATS

M. Andreas Streit

Secrétariat PNUE/CMS:

Secrétaire exécutif

M. Arnulf Müller-Helmbrecht

Administrateur des Accords

M. Lyle Glowka

Administrateur scientifique et technique

Dr. Marco Barbieri

Administrateur, gestion administrative et financière

Ms. Jasmin Kanza

Rédacteur du rapport :

M. Edgar Johnson

Secrétariat de la réunion :

M. Liam Addis

Mme. Linette Eitz-Lamare

Mme. Catherine Lehmann

Mme. Patricia Nolan-Moss

Mme. Anja Pauls

Mme. Enkhtuya Sereenen

Mme. Dunia Sforzin

Interprètes :

Demircan, Hatice

Föhr, Mechthilde

Irsfeld, Simone

Lorenz, Gabriele

Riecken, Ines

Völker, Edith

26ème réunion du Comité permanent de la CMS
Bonn, 17-18 juillet 2003

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Remarques liminaires
2. Adoption de l'ordre du jour, du calendrier et du règlement intérieur
3. Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions depuis COP7
4. Rapports des membres du Comité permanent et des observateurs
5. Questions institutionnelles
 - 5.1 Accord de Siège et personnalité juridique du Secrétariat international
 - 5.2 25^{ème} anniversaire de la CMS et concept de communication de la CMS
 - 5.3 Collaboration avec d'autres organismes et processus
 - 5.4 Autres questions institutionnelles
6. Questions administratives et financières
7. Application du Plan stratégique (2000-2005)
8. Application des Accords existants et élaboration de futurs Accords
9. Situation des projets en cours
10. Application du Plan de gestion de l'information de la CMS
11. Questions soulevées par la COP7 de la CMS et non abordées par d'autres points de l'ordre du jour
12. Questions relatives au Conseil scientifique dans la mesure où elles se rapportent aux travaux du Comité permanent
13. Date et lieu de la prochaine session de la Conférence des Parties
14. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent
15. Questions diverses
16. Clôture de la réunion